

RAPPORT ANNUEL

2019

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2019.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

	Territoire desservi.....	6
1.1.1	Présentation du périmètre.....	6
1.1.2	Vision global de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	10
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	12
1.1	1.1.4 Déchets pris en charge par le service	12
	Les compétences exercées	13
1.2.1	Répartition des compétences	13
Chapitre 2.	La prévention des déchets.....	14
1.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	14
	Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	16
2.1	2.2.1 Mise en place de la redevance incitative	16
2.2	2.2.2 Mise à disposition de broyeurs à végétaux.....	19
	2.2.3 Compostage individuel.....	20
	2.2.4 Animations	22
	2.2.5 La communication.....	24
Chapitre 3.	La collecte des déchets : organisation	28
3.1	La pré-collecte	28
	3.1.1 Présentation des contenants	28
3.2	3.1.2 Nombre de contenants disponibles	30
3.4	3.1.4 Population desservie	30
3.4	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	31
	3.3.1 Localisation des bornes à verre.....	32
3.5	Organisation de la collecte en porte à porte	33
	3.4.1 Spécification de la collecte.....	33
3.6	3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	33
	Fréquence de collecte.....	34
	3.5.1 Carte des tournées de collecte en 2019	35
	Focus sur les déchèteries.....	37
	3.6.1 Localisation des déchèteries du SYMSEM.....	37
	3.6.2 Jours et horaires d'ouverture	38
	3.6.1 Population desservie.....	39
	3.6.2 Conditions d'accès aux déchèteries	39
	3.6.3 Fréquentation des déchèteries	40

	Évolution de l'organisation de la collecte	41
Chapitre 4.	La collecte des déchets : bilan	42
	Evolution des tonnages.....	42
4.1.1	Tonnages des ordures ménagères résiduelles	42
4.1.1	Tonnages de la collecte sélective.....	43
4.1.2	Tonnages de la collecte du verre	44
4.1.1	Tonnages en déchèteries	45
4.1.2	Tonnages globaux	46
	Performance de collecte	47
4.2.1	Performance de collecte par type de déchets	47
4.2.2	Données nationales	48
Chapitre 5.	Le traitement des déchets : organisation	49
	Localisation des unités de traitement existantes	49
	Nature des traitements (dont valorisation).....	51
5.2.1	Flux collectés en porte à porte.....	51
5.2.2	flux collectés en apport volontaire	52
Chapitre 6.	Le traitement des déchets : bilan	53
6.1	Capacité et tonnages traités	53
6.1.1	Taux global de valorisation	53
6.1.2	Capacités des installations	54
	Refus de tri et performance.....	55
6.2.1	Description et enjeux des refus de tri	55
6.2.2	Performance énergétique des installations	56
6.1	Résidus de traitement	56
Chapitre 7.	Impact environnemental et impact sanitaire	57
8.1	Exemples d'indicateurs	57
Chapitre 8.	L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	59
9.1	Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire	59
9.2	8.1.1 Les moyens humains.....	59
Chapitre 9.	La concertation et la gouvernance	60
	Description des moyens d'information et de concertation.....	60
	Suivi des réclamations et évolutions	61
Chapitre 10.	Les indicateurs financiers	63

Évolution du coût facturé par habitant	63
La section de fonctionnement	64
Chapitre 11. Glossaire	69

11.1

11.2

PARTIE 1 :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) créé en 2002, son siège se situe au 4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

1.1

Le SYMSEM a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Et de 8 communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 161 communes réparties sur 2 102.86 km² et compte 42 026 habitants (Population Insee au 1/01/2019).

L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « RURAL DISPERSÉ ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle concerne à la fois la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 8 communes suivantes : Ambrières, Cheminon, Hauteville, Landricourt, Maurupt-le-Montois, Sapignicourt, St Vrain, Vouillers, soit 2 699 habitants.

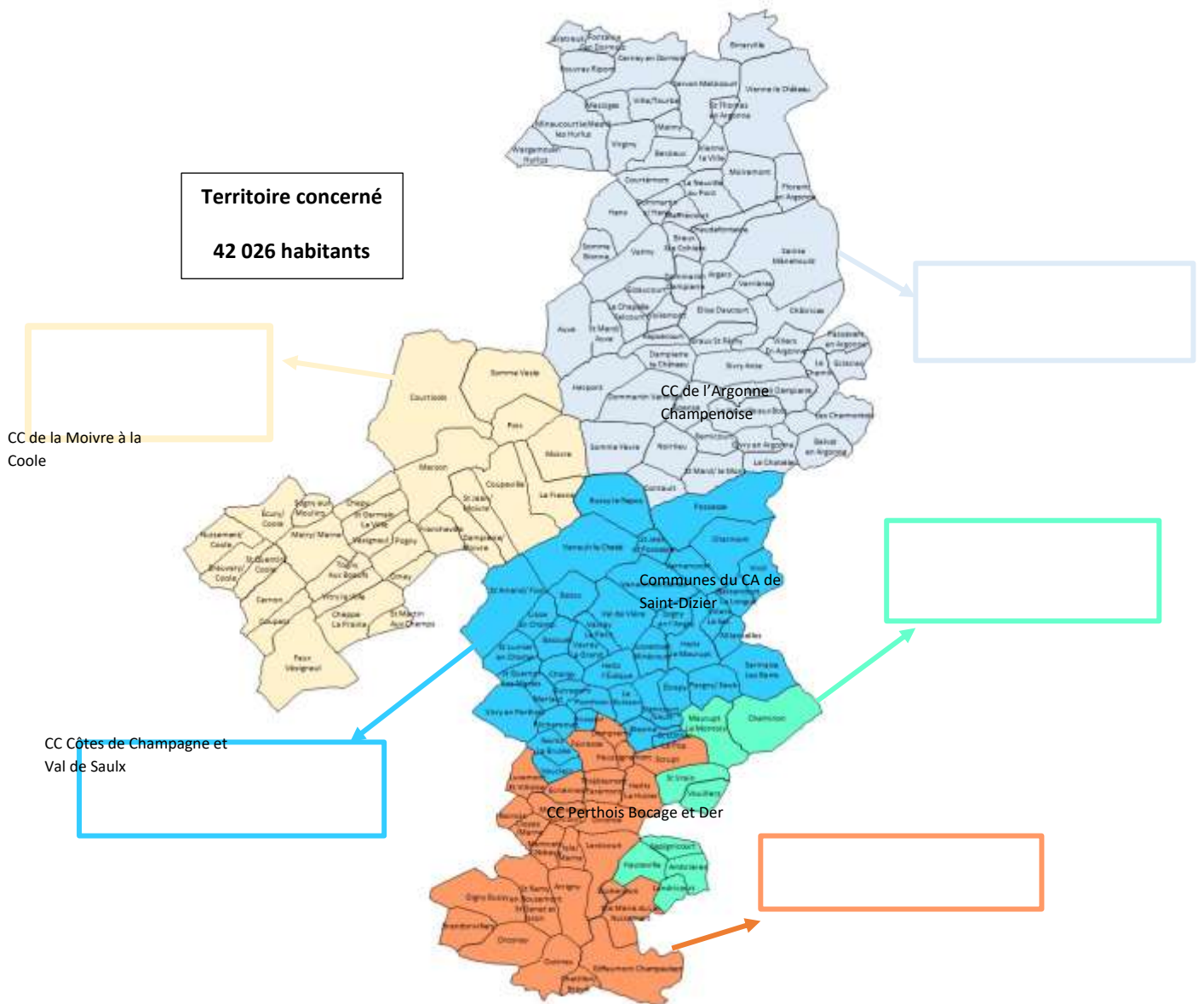
C'est une décision qui a été prise pour des raisons financières par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 393 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 076 habitants).

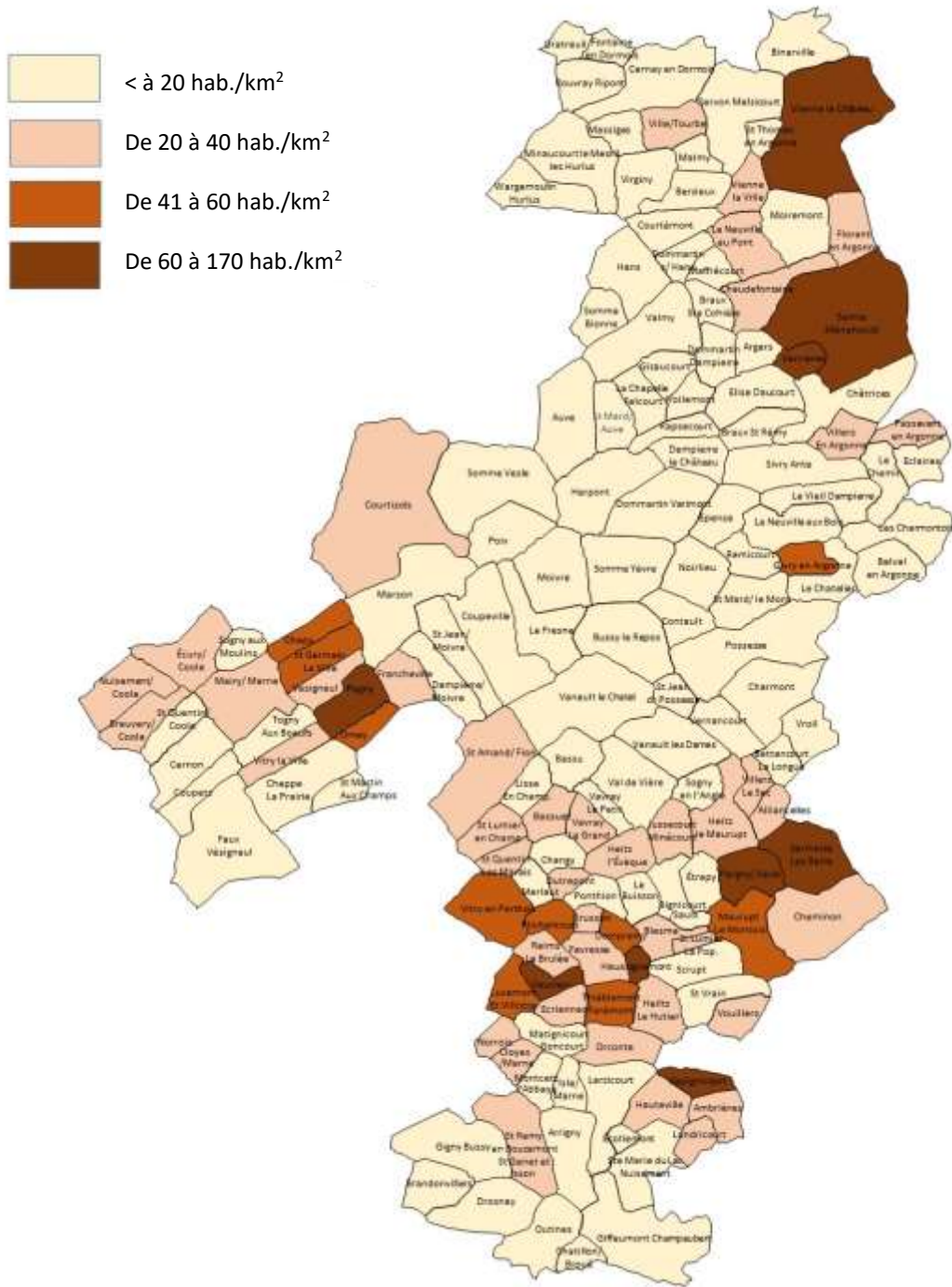
SYMSEM : ORGANISATION TERRITORIALE EN 2019



Légendes :

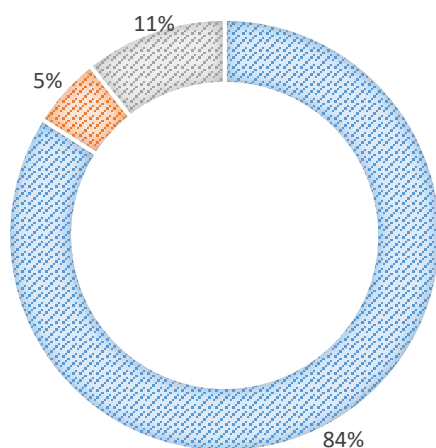
- Communauté de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes de Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communes collectées par le SYMSEM appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier

SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



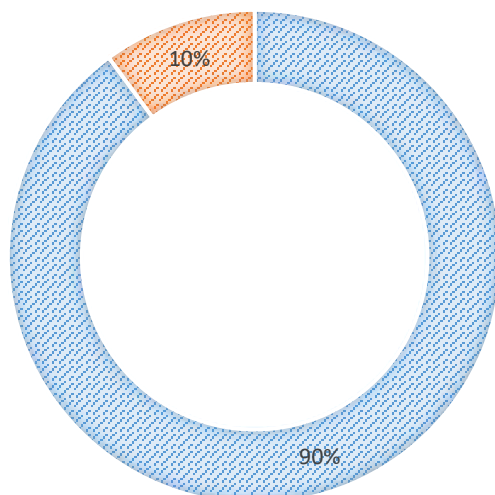
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



1.1.2 VISION GLOBAL DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Sa mission est :

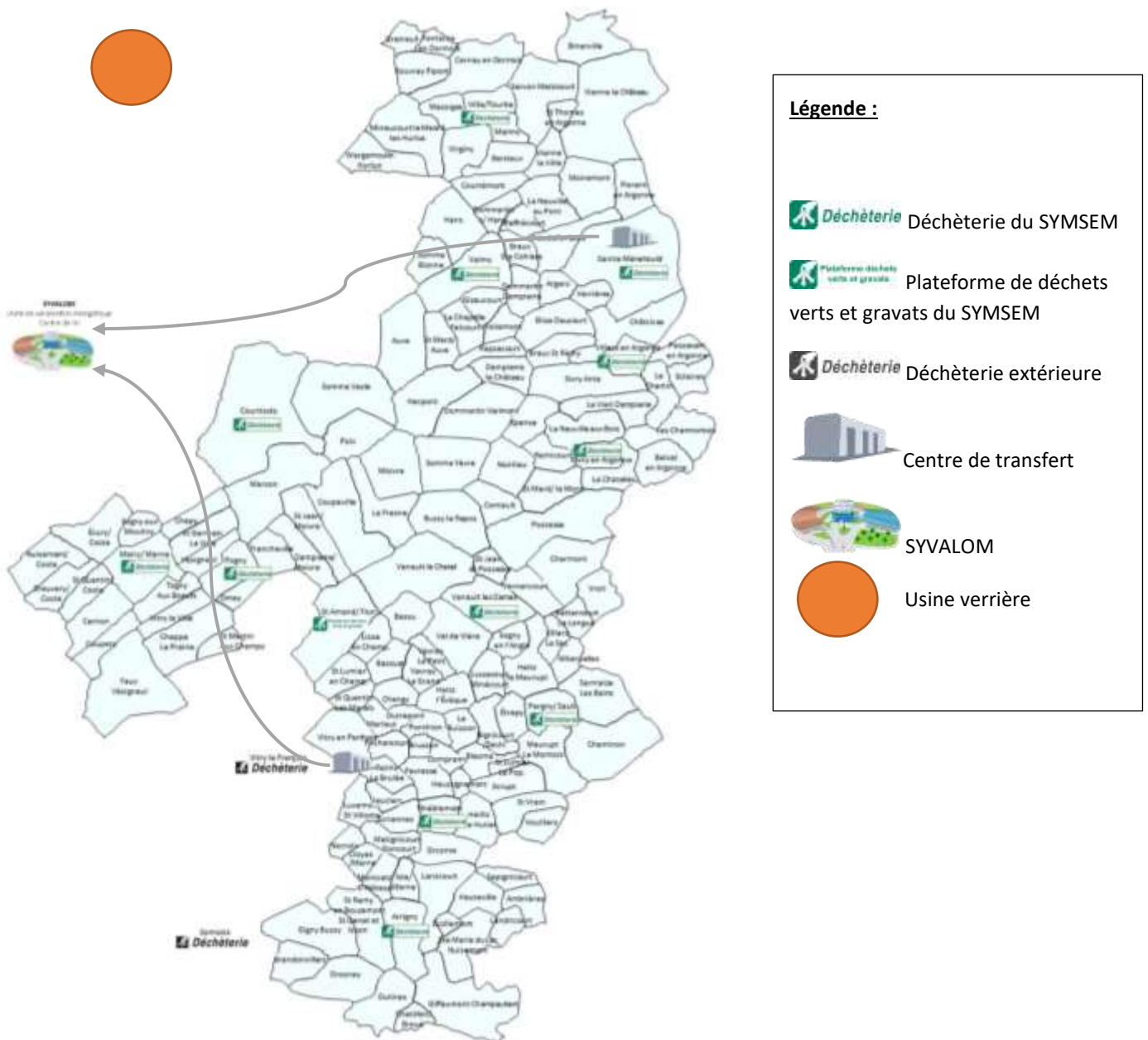
- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptées ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;

Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - o pour les ordures ménagères résiduelles (OMR),
 - o pour les emballages ménagers recyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **Briques** alimentaires, **Cartonnettes** d'emballages, **Métaux** (acier, aluminium), bouteilles et flacons **Plastiques**, **papiers/Journaux/magazines** (BCMPJ)
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - o pour les emballages en verre
- La collecte en déchèteries :
 - o pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.

Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire.
2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM située à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnets d'emballages, métaux, bouteilles et flacons en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51)



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	Mode de collecte		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	X
Déchets verts			X
Déblais /Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

1./

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés.
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables ...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) .

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR et EMR (hors verre)	Prestataire privé Eco-Déchets	Compétence transférée au SYVALOM
Emballage en verre	Eco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Saleur SAS Recyclage	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers

CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

L'année 2010 est considérée par l'ADEME comme l'année de référence pour évaluer l'impact de la réduction des déchets.

Nous utilisons également comme référence les déchets ménagers et assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2010 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2010.

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2010 passant de 22 414 habitants à 42 026 habitants en 2019. Les tonnages ont augmenté mais le ratio kg/habitant quant à lui à évolué.

** Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés 2019/2010

	2010	2018	2019
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	80	66
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	101	101
Verre	100	98	102
Déchèterie	100	122	110
Total	100	98	88

Note : pour les tonnages en déchèteries seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2019/2010

	2010		2018		2019	
	Tonnages	kg/hab./an	Tonnages	kg/hab./an	Tonnages	kg/hab./an
Population	22 414		42 232		42 026	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5155.98	230.03	7764.06	183.85	6344.3	150.96
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1068.40	47.67	2026.85	47.99	2006.14	47.74
Verre	943.22	42.08	1733.29	41.04	1796.83	42.76
Déchèterie	3625.83	172.62 **	8693.96	209.27**	7829.34	189.38
Total	100	100	187.32	97.92	88.91	87.50

*** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivité existent.*

À noter : On observe que la ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM en 10 ans à diminuer de 12.50%

DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS

2.2.1 MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

L'année 2019 était une année blanche pour la mise en place de la Redevance Incitative. Des bacs pour collecter les Orm ont été distribués aux usagers fin 2018 jusqu'en début d'année 2019. De plus, des documents de communication ont été établis pour parler de la mise en place de cette redevance.

2.2.1.1 L'ECHO DU SYMSEM – HIVER 2018-2019

LE MOT DU PRÉSIDENT
Ordres, arrêtés, le choix est simple : Accepter les hausses du leader de la qualité

Avec la Redevance Incitative, l'agir

Après de longues années de travail du Service de l'Environnement et de la Loi de Transition Écologique, le Conseil Spéciale du SYMSEM a décidé de proposer à mettre en place une Redevance Incitative (RI) pour financer le service public d'élimination des déchets.

De manière plus juste, plus transparente, car basée sur l'implication et la responsabilisation des usagers devant permettre de maintenir ou améliorer les coûts du service, en particulier les hausses des taxes imposées par les lois, qui s'ajoutent aux augmentations des frais de collecte (tarifement) et des frais d'entretien et de fonctionnement de l'usine d'incinération et du Centre de Tri du SYMSEM.

La Redevance Incitative s'appuie sur le principe «pollueur-payeur» et responsabilise les producteurs de déchets en incitant à mieux trier dans le but d'augmenter le volume et le poids du tri sélectif avant la collecte pour être optimiser et à mieux utiliser les déchèteries de valorisation du résidu (actuellement 25% du coût du service).

Concrètement la Redevance Incitative comprend une part fixe, la contribution au service similaire à un abonnement destiné à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri et une part variable liée aux quantités collectées, c'est-à-dire au volume de litres de bac. Ces volumes réglementés ne sont en aucun cas objet de pénalité.

La Redevance Incitative concerne l'ensemble des producteurs d'ordures ménagères résidentielles et d'ordures assimilées aux ordures ménagères : particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, professionnels libéraux, médecins, associations publiques, offices de tourisme et autres établissements publics, écoles, collèges publics, centres de soins, maisons de retraite, professionnels de santé et chantiers d'ordre.

Dans la pratique des bacs pucés sont distribués, leur volume dépend du nombre de personnes au foyer ou du volume de déchets séjourné par les activités.

L'abonnement (part fixe) donne droit à un certain nombre de possibilités de présentations du bac à la collecte et au droit de se rendre les présentations supplémentaires hors l'heure d'une présentation complémentaire.

Depuis 2016, année à l'essai, devrait permettre à chacun de se familiariser à ce nouveau système, que plus de 12 millions de Français se sont appropriés avec une totale satisfaction.

Une fois comparé et vu sous le jour de la Redevance Incitative, cet n'a pas une seule ambition d'équité de réduire le coût du service.

Renaud MCHALLIER

La Redevance Incitative

LE FONCTIONNEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

1. Mise à disposition d'un bac pucé
2. Collecte des déchets en présentations (part fixe, part fixe)
3. Tri des déchets au Centre de Tri
4. Paiement de la Redevance Incitative
5. Présentation des bacs en déchèterie
6. Gestion des déchets (valorisation, recyclage, élimination)

2019, ANNÉE TEST

2020, ANNÉE TEST

Une fois comparé et vu sous le jour de la Redevance Incitative, cet n'a pas une seule ambition d'équité de réduire le coût du service.

2021, ANNÉE TEST

Une fois comparé et vu sous le jour de la Redevance Incitative, cet n'a pas une seule ambition d'équité de réduire le coût du service.

Un bac pucé pour tous

CAPACITÉ DU BAC

Les bacs pucés ont des capacités de 120 litres, 180 litres ou 240 litres. Les capacités des bacs distribués sont adaptées à la taille de chaque foyer.

LES CONSEILS POUR BIEN UTILISER SON BAC

Tous vos déchets de votre foyer peuvent être présentés dans un seul bac pucé.

Votre bac doit être prêt le jour où vous devez le présenter.

Un bac pucé ne peut pas être rempli au-delà de la ligne indiquée sur le couvercle, car cela peut gêner le tri des déchets.

Les bacs pucés ne peuvent pas être remplis avec des déchets dangereux (liquides, gaz, solides).

GRILLE TARIFAIRE 2019 REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le tarif de la Redevance Incitative est basé sur le volume des déchets collectés. Le tarif est basé sur le volume des déchets collectés et sur le volume des déchets collectés.

Nombre de personnes dans le foyer	Moyenne hebdomadaire de collecte		Prix de la Redevance Incitative à partir de la RI (A la RI)
	Volume du bac	Prix du bac hebdomadaire de collecte	
1 pers.	120 litres	1,20€	0,20€
1 pers.	180 litres	1,80€	0,20€
2 pers. et plus	240 litres	2,40€	0,20€

LA FACILE DE LA REDEVANCE INCITATIVE COMMENT ÇA MARCHE ?

Une part fixe régulière est incluse dans le tarif de la RI. Cette part fixe couvre les coûts fixes de la collecte et de la tri sélectif et des ordures ménagères (ORM) et leur traitement (incinération des déchets (SDF/MSDF), le traitement des déchets (SDF/MSDF/MSDF), les frais de fonctionnement (SDF/MSDF/MSDF), le matériel, les frais de fonctionnement (SDF/MSDF/MSDF), le matériel, les frais de fonctionnement (SDF/MSDF/MSDF).

Une part variable correspond aux frais supplémentaires de la RI (A la RI).

Une part variable correspond aux frais supplémentaires de la RI (A la RI).

S'informez

DES QUESTIONS ? UN SEUL NUMÉRO, LE NUMÉRO VERT

0800 710 677

NOTRE SITE INTERNET EST EN LIGNE

DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR VOUS INFORMER

L'accès aux déchèteries

Depuis le 27 janvier 2019, une carte d'accès est obligatoire pour aller déposer ses déchets dans une déchèterie. Elle permet à chaque foyer de déposer ses déchets dans une déchèterie publique du SYMSEM. Au total 28 déchèteries, le passage sera facturé 4€.

Une nouvelle carte d'accès a été distribuée en même temps que les bacs. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez la commander au 08 20 70 8 10 0.

Attention, un bac de parti, le passeur entre les bacs (PUB) est aussi distribué.

SYMSEM

A. Étienne Roux | 21100 Champagne sur Yonne | 08 20 70 8 10 0 | contact@symsem.fr | www.symsem.fr

2.2.1.2 REUNIONS PUBLIQUES

Des réunions à destination des élus et des particuliers ont été réalisées pour échanger sur la Redevance Incitative, son fonctionnement, le nombre de levées, son rôle.



Durant les réunions publiques à destination des particuliers un document a été distribué pour expliquer son fonctionnement.

The collage consists of four brochures:

- Guide pratique de la redevance incitative 2019**: A small booklet with a blue header and text explaining the fee's purpose and how to use it.
- Annuaire de la redevance incitative**: A flowchart diagram showing the process from fee collection to waste management services.
- Qu'est-ce que la redevance incitative?**: A text-based brochure explaining the administrative and financial aspects of the fee.
- Les différents modes de collecte - tri sélectif**: A brochure with images of various waste bins (black, green, blue, yellow) and lists of items that can be disposed of in each.

2.2.1.3 FACTURATION À BLANC

Une facturation à blanc correspondant à 3 mois de relevés pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 a été envoyée aux usagers.



Facturation à blanc (à ne pas payer)
pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

Un courrier d'accompagnement a été joint aux usagers.

Facture à blanc - RECTO

Remarque: redonnez
ECO-DECHETS - CHAMPAGNE ARDENNE
Tel : 0800 710 677

Facture n° 1 du 01/07/2019

Expéditeur:
SYMSEM
4, GRANDE RUE
51080 CHAMPAGNE-SUR-MOÛRE
Destataire:
M. MME NOM ET PRÉNOM
NUMERO ADRESSE
CODE POSTAL, COMMUNE

Avis des sommes à payer
Redevance incitative

Lieu de production de déchets
NOM et PRÉNOM, GENÈRE, ADRESSE, CODE POSTAL, COMMUNE

Votre compte
Identifiant: XXX
Mot de passe: XXXXXX

Période facturée: 01/07/2019 au 30/09/2019

Présentation	Tarifs	Description	Quantité	Coeff. unitaire	Montant
Part fixe	Tarifs éco-XXX	Spécimens	3/12	XXX,00 €	XXX,00 €
Part variable	XXX	XXX	1	000,4	0,00 €
					TOTAL XXX,00 €

Cette facture vous est envoyée afin de vous être déclarés au service de facturation la redevance incitative à compter du 01/01/2020. Merci de bien vouloir vérifier nos noms, prénoms, adresses. Les numéros de codes figurant sur votre bac ainsi que votre numéro sur votre carte de déchèterie. Si des modifications sont nécessaires, veuillez contacter le service client au 0800 710 677. Le site www.symsem.fr est à votre disposition.

AFIN D'ÉVITER DES FACTURATIONS QUI NE VOUS SONT PAS DESTINÉES OU ERRONÉES, MERCI DE VÉRIFIER :

- Nom, prénom, adresse, code postal et commune
- Nombre de personnes dans votre foyer
- Votre identifiant et votre mot de passe, pour vous permettre de consulter le nombre de présentations de votre bac et vos passages en déchèterie sur le site internet www.symsem.fr/redevance-incitative/votre-compte/
- Ce montant correspond à votre utilisation du service pour un trimestre

Facture à blanc - VERSO

Facture n° 1

Votre dotation actuelle de bac(s)
OM 120 L (puce E200341XXXXXXXXXXXXXXXXXX)

Vos cartes actives
Déchèterie : 2018000XXXXXX

Levées sur la période facturée : du 1 juillet 2019 au 30 septembre 2019

Date	Bac
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L
XX/XX/2019	OM 120 L

La contenance de votre bac (120, 180, 240, 660 litres) et son numéro de code-barre, indiqué au dos de votre bac, exemple ci-dessous :

Votre numéro de carte d'accès en déchèterie

En cas d'erreur merci de contacter le **N°Vert 0800 710 677**
APPEL GRATUIT
ou compléter le formulaire sur www.symsem.fr, rubrique redevance incitative, page facturation à blanc.

2.2.2 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.2.2.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

En mars 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée d'une semaine maximum. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé, 23 foyers en 2019 ont utilisé le broyeur.



2.2.2.2 BROyeur POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Un agent du SYMSEM broie les végétaux de la collectivité et les broyats sont gardés par celle-ci soit à destination des habitants ou alors pour les espaces publics.

Au total ce sont 113m³ de branches qui ont été transformées en 16m³ de copeaux broyés



2.2.3 COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2.2.3.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

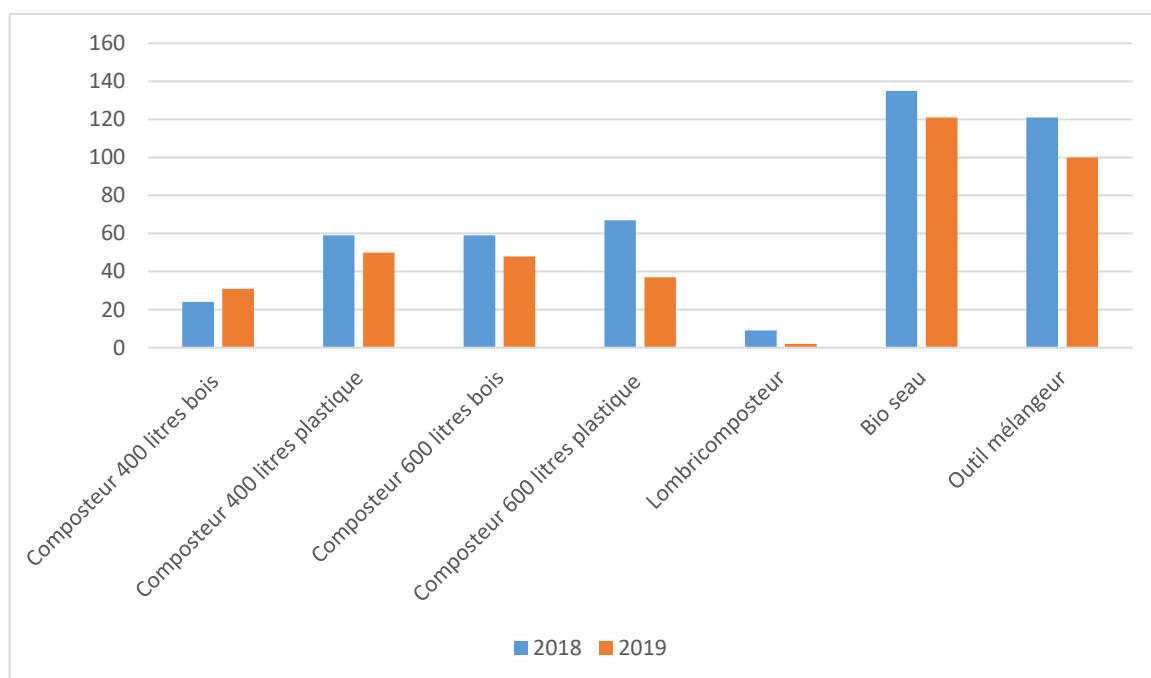
Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<p><u>Composteur plastique et bois :</u></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m².</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².</p>	
<p><u>Lombricomposteur :</u></p> <p>Le lombricomposteur permet de réduire le volume de ses déchets ménagers, pour les personnes n'ayant pas de jardin.</p>	
<p><u>Le bio seau :</u></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	
<p><u>L'outil mélangeur :</u></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	

2.2.3.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2019, 166 composteurs ont été distribués. Les usagers privilégient les composteurs d'un volume de 600 litres en plastique, c'est moins que l'année 2018, ce qui peut s'expliquer que la communication du SYMSEM fut axée sur la mise en place de la Redevance Incitative.

Le bio seau et l'outil mélangeur sont demandés dans la moitié des commandes. En effet le bio seau permet d'éviter aux usagers les nombreux allers-retours et l'outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



2.2.4.2 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.



En 2019, 44 animations ont été réalisées dans 13 écoles.

Les thèmes étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- Tout pour le tri
- Être éco-responsable
- Visite des déchèteries
- Visite du SYVALOM
- L'atelier du papier
- L'atelier du plastique
- Le compostage
- L'atelier du verre
- Durée des déchets dans la nature



Création d'une feuille de papier avec du papiers recyclés.

Au total 905 élèves ont participé aux animations.

2.2.5 LA COMMUNICATION

En 2019, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.2.5.1 LE CALENDRIER 2019

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2019, avec le SYMSEM

Ne pas oublier de présenter votre carte d'accès à la déchèterie.

Un accès est réservé à 2 personnes. Il est limité à 200 kg par personne et 100 kg de déchets par personne par jour. Les jours de collecte sont indiqués en rouge.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

ARRIGNY	COURTUSOLS	GIVRY-EN-ARGONNE	MAURY-SUR-MARNE	PARENTY	POIGNY
LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h
MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h
MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h
JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h
VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h
SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h
SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h

CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Passer à présenter votre carte d'accès, quand vous êtes en déchèterie.

4, Grande Rue/ 51240 Dampierre sur Meuse
03 26 70 28 28 / contact@symsem.fr
www.symsem.fr

2019, avec le SYMSEM

Ne pas oublier de présenter votre carte d'accès à la déchèterie.

Un accès est réservé à 2 personnes. Il est limité à 200 kg par personne et 100 kg de déchets par personne par jour. Les jours de collecte sont indiqués en rouge.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

SAINT AMAND SUR ION	SAINTE MÈNEHOULD	THIEBLEMONT	VALMY	VANVAULT-LES-DAMES	VILLE SUR TOURBE	VILLERS EN ARGONNE
LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h	LUNDI 08h-12h
MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h	MARDI 08h-12h
MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h	MERCREDI 08h-12h
JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h	JEUDI 08h-12h
VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h	VENDREDI 08h-12h
SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h
SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h	SABATON 08h-12h

DANS LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES :

- Bouteilles, bouteilles, bidons, sacs, films en plastique
- Papier froissé, papier journal
- Vaisselle jetable

4, Grande Rue/ 51240 Dampierre sur Meuse
03 26 70 28 28 / contact@symsem.fr
www.symsem.fr



JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

DANS LE SAC DE TRI, UNIQUEMENT :

- Boissons et flacons en plastique
- Jeux vidéo, livres, magazines...
- Stylos, objets divers
- Cartons, emballages
- Emballages alimentaires

DANS LA BORNE À VERRE :

- Bouteilles en verre
- Pots et bocaux en verre

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

4, Grande Rue/ 51240 Damplière sur Meuse
03 26 70 19 28/ contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PENSEZ AU COMPOSTEUR :

- Éplures de fruits et légumes
- Stems de café avec filtre
- Couilles d'œufs
- Restes de repas
- Fleurbaïs, résidus de jardin
- Tiges de légumes, racines, herbes
- Fleurs fanées
- Herbes sèches
- Sécherie de bois

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

4, Grande Rue/ 51240 Damplière sur Meuse
03 26 70 19 28/ contact@symsem.fr
www.symsem.fr

Prévention des déchets

● PRÊT DE BROUYEUR À VÉGÉTAUX

Le SYMSEM est à disposition de tous les particuliers habitants sur son territoire, des broyeur à végétal domestiques. Le service est gratuit et permet à chacun de faire son propre broyat de branches, de valoriser ses déchets verts à domicile. Ainsi vos résidus de tailles retrouvent leur cycle naturel sous la forme de paillage et/ou de compost dans votre jardin.

Une sensibilisation au bon usage et aux bonnes pratiques est proposée à chaque rendez-vous de l'appareil. Seules les branches inférieures à un diamètre de 80 mm et exemptes de tout corps étranger peuvent être broyées.

COMMENT RÉSERVER UN BROUYEUR ?

- 1 - INSCRIPTION : convention à compléter et à retourner avec les pièces justificatives (copie pièce identité, attestation responsabilité civile, justificatif de domicile et chèque de caution de 1 000€)
- 2 - RÉSERVATION du broyeur pour 7 jours maximum selon les disponibilités au 03 20 70 10 28.
- 3 - RETRAIT ET RETOUR du matériel au SYMSEM (7 jours de prêt maximum)

● COMPOSTAGE

Le SYMSEM propose à ses usagers l'acquisition de composteur individuel en bois ou en plastique, d'une capacité de 400 ou 600 litres à partir de 25€.

En plus de réduire le volume de déchets, le compostage est une méthode de fabrication d'un excellent engrais 100% naturel et gratuit.

Pour commander un composteur vous pouvez télécharger un bon de commande sur www.symsem.fr et nous le retourner par courrier accompagné de votre règlement.

La réduction de 20% du volume de votre bac est composée de déchets organiques (plantes, fruits et légumes...)

L'Écho du SYMSEM

Quelques nouvelles

● LE MOT DU PRÉSIDENT

2019 année de tous les questionnements.

En réunions publiques, sur les réseaux sociaux, le mise en place de la redevance incitative a beaucoup fait parler. Au-delà des mots, des bonnes feuilles écrites, il faut regarder les faits après quelques mois d'une période d'essai à l'échelle.

VOS RÉSULTATS, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 en sont :

- 1 304 tonnes d'ordures ménagères (OM) en moins par rapport à la même période en 2018 (soit 27% de moins)
- 16 tonnes de tri sélectif (bac de tri) en moins par rapport à la même période en 2018 (soit 2% de moins)
- 59 tonnes de verre en plus par rapport à la même période en 2018 (soit 6% de plus)
- 427 tonnes en moins dans les déchèteries par rapport à la même période en 2018 (soit 10% de moins)

MERCI AUX HABITANTS NOMBREUX QUI ONT FAIT DES EFFORTS DE TRI ET DE COMPOSTAGE.

La baisse du tonnage des OM collectées, entraîne une diminution du coût d'incinération payé au SYMSEM (133 euros par tonne incinérée), par contre la diminution du tonnage d'OM est sans effet sur le coût du passage du camion.

Le coût moyen du SYMSEM, est largement inférieur à la moyenne départementale et nationale.

Taxe de Relevance

La taxe est calculée sur le volume locative de l'habitation qui correspond à la nature des divers éléments composant le logement :

- Importance de la surface du logement ;
- État d'entretien de la construction ;
- Situation géographique de l'immeuble dans la commune et emplacement particulier ;
- Confort du local (chauffage, douche, gac...)

Qui accepterait de payer son eau, son électricité sur ces mêmes critères ?

Comme pour l'eau et l'électricité la redevance incitative est calculée sur le litre réifié du service rendu :

- un abonnement qui correspond au passage du camion chaque semaine devant toutes les habitations ;
- le nombre de présentations du bac dont le volume est en fonction de la composition du foyer ;

René SCHULLER

Une question ?
www.symsem.fr ou appelez nous au : **N°Vert 0 800 710 677**

Consigne bouteilles en plastique

Un projet de Loi visant à mettre en place un système de consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique est en préparation. Ce projet est mis en place par des industriels des boissons et de grande distribution qui tentent de réhabiliter l'image de la bouteille en plastique.

Les Syndicats de collecte de déchets ménagers ont déjà investis des sommes considérables dans des centres de tri comme le site de BAPAUME. Ces infrastructures permettent de trier des bouteilles en plastique en fonction de leur composition, ce qui autorise un recyclage de qualité, c'est-à-dire de produire de nouvelles bouteilles avec les anciennes. Il est prévu en 2022, sur le territoire du SYMSEM, l'installation des consignes de tri, c'est-à-dire que les pots de crème, fibres alimentaires... seront collectés dans le sac de tri et cela permettra le recyclage de 70 à 80% d'emballages.

Pour le SYMSEM le profit, si la consigne se met en place, s'élevaient à environ 400 000 euros par an et soit 2 euros par habitant ce qui conduirait obligatoirement à une hausse de la redevance du même montant.

Augmentation

10€ et 15€ de consigne par bouteille (hors de la loi de programmation relative à la transition énergétique)

100 pots de consigne par semaine

Augmentation

40% de réduction des coûts de traitement des déchets ménagers

100 pots de consigne par semaine

Augmentation

100 pots de consigne par semaine

100 pots de consigne par semaine

CONSIGNE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE DE 2 € POUR UN FOYER DE 4 PERSONNES
NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE.

La facturation de la Redevance

● GRILLE TARIFAIRE 2020 REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Particuliers / Habitants individuels et collectifs	
			Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 1 ^{re} à la 2 ^{de}	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 3 ^{de}
1 pers.	120 litres	1,00€	1,00€	4,00€
2 pers.	120 litres	1,00€	1,00€	4,00€
3 à 4 pers.	180 litres	2,00€	1,00€	4,00€
5 pers. et plus	240 litres	2,00€	1,00€	4,00€
Collectif	800 litres	5,00€	6,00€	4,00€

Prix de nos sacs (hors taxes municipales) : 0,40€ (hors taxes) et 0,50€ (hors taxes) par volume maximum de 100, 120, 180 et 240 litres.

● VOTRE FACTURE EN DÉTAIL

PART FIXE
18 litres / an du bac à ordures ménagères
18 passages / an réseau des déchèteries
Prix de fonctionnement du SYMSEM
Collectes et traitements des déchets collectés.

+

PARTS VARIABLES
Au-delà de
- 18 litres/an du bac à ordures ménagères
- 18 passages/an au réseau des déchèteries

=

VOTRE FACTURE

QUAND VAUS-RE VOIR LA FACTURE ?

Vous recevrez deux factures par an (détails après les périodes indiquées ci-dessous), c'est à dire à terme échu.

La première facture sera établie pour la période du 1/10/2020 au 30/09/2020.

La seconde prendra en compte la période du 1/07/2020 au 31/12/2020.

QUI REÇOIT LA FACTURE ?

La facture est réglée par l'occupant du logement, le producteur des déchets, qu'il soit propriétaire ou locataire occasionnel.

■ Pour les logements gérés collectivement, c'est le gestionnaire de l'habitat (syndicats de bailleurs) qui reçoit la facture et la répercuté sur les locataires.

Ce bulletin a été distribué pour expliquer la mise en place de la redevance incitative et sur la prévention des déchets.

26

2.2.5.3 SITE INTERNET

Le SYMSEM a un site Internet www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, mener une démarche.

Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Un onglet « Réduire ses déchets » explique aux usagers quels gestes adoptés.



The screenshot shows the SYMSEM website interface. At the top is the SYMSEM logo with the tagline 'Vos déchets ont un avenir'. Below the logo is a navigation menu with items: ACCUEIL, LE SYMSEM, COLLECTE ET TRI, DÉCHÈTERIES, RÉDUIRE SES DÉCHETS, REDEVANCE INCITATIVE, and CONTACT. The main content area is titled 'Trucs et astuces pour réduire ses déchets'. It contains the following text: 'Trier c'est bien, jeter moins c'est mieux ! En effet le déchet qui ne coûte rien et qui ne pollue pas est le déchet qui n'existe pas ! Il existe des "écogestes" que vous pouvez mettre en place et qui allégeront votre poubelle.' Below this, there are two sections: 'a. Adoptez le Stop Pub' and 'b. Privilégiez les sacs réutilisables'. Section 'a' includes an image of a 'STOP PUB' sticker and text explaining that it allows for a 30 kg reduction in paper weight in household sorting bags and that it is for unsolicited advertising. Section 'b' states that plastic bags are used for 20 minutes but take 1000 years to decompose, and suggests reusable or fabric bags.

2.2.5.4 STOP PUB



Pour les personnes ne désirant pas de publicité dans leurs boites aux lettres, un autocollant stop pub est proposé à l'utilisateur.

LA PRÉ-COLLECTE

3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition à la population de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles.

3.1

Pour les ordures ménagères :



Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, pour les OMR, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, le code-barres et la puce.

Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.



Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés ont été attribués.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères. :



Note : l'année 2019 était une année de transition pour la Redevance Incitative, en début d'année certains usagers avaient encore des bacs non pucés.

Pour les emballages ménagers recyclables et les journaux, papiers :

Pour les EMR et les JRM, des sacs pour le tri sélectif ont été donnés aux usagers par le biais des mairies.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes. :



Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens disponibles dans chaque commune du territoire.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre. :



Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises dans les déchèteries, à destination des usagers. Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...)



Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...) des armoires sont mises dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



Pour les textiles, chaussures ou maroquineries, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.

3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Précollecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	42 026 (population municipale)	42 026 (population municipale)	42 026 (population municipale)	41 343
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués : 11 737	40 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués : 5 116			
	Nombre de bac de 240 litres distribués : 1 571			
	Nombre de bac de 660 litres distribués : 378			
	71 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
	À savoir : les 2 699 habitants des 8 communes du CA de Saint-Dizier n'ont pas été dotés en bacs pucés.			
Apport volontaire			261 conteneurs aériens	12 déchèteries : 12 Bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, revues, magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	42 026	42 026
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	849	849

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	42 026	41 343	41 343	41 343	41 343	41 343
Nombre de contenants disponibles	261	12 bennes dans les déchèteries	1 benne de déchets verts par déchèterie et 2 plateformes de déchets verts	12 bennes dans les déchèteries	1 borne par déchèteries	1 emplacement par déchèteries
Type de contenant	Aériens	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 2 plateformes	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 161 habitants	1 déchèterie pour 3 445 personnes	1 déchèterie pour 3 445 personnes sans compter les 2 plateformes	1 déchèterie pour 3 445 personnes	1 déchèterie pour 3 445 personnes	1 déchèterie pour 3 445 personnes
Tonnage collecté	1796.83	272.29	1789.38	1605.5	93.31*	97.46

**tonnages uniquement de l'organisme « Le Relais », les tonnages d'autres organismes ne nous ont pas été transmis.*

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

3.4

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	42 026	42 026
Tonnages annuels	6 344.30 t	2 006.14 t
Distances parcourues pour la collecte	121 121 km/an	113 787 km/an
Couleur du bac concerné	Noir ou sacs prépayés rouges	Sac jaune

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, et au siège du SYMSEM.

L'année 2019 était pour le SYMSEM, une année de transition. En effet le Comité Syndical du SYMSEM a décidé de la mise en place d'une Redevance Incitative pour l'année 2020.

L'année 2019 permettait aux usagers de se familiariser avec ce nouveau système.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles ont été distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, le flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et le code-barres.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés d'une contenance de 50 litres ont été délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 300 litres pour les déchets ménagers assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

FRÉQUENCE DE COLLECTE

Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

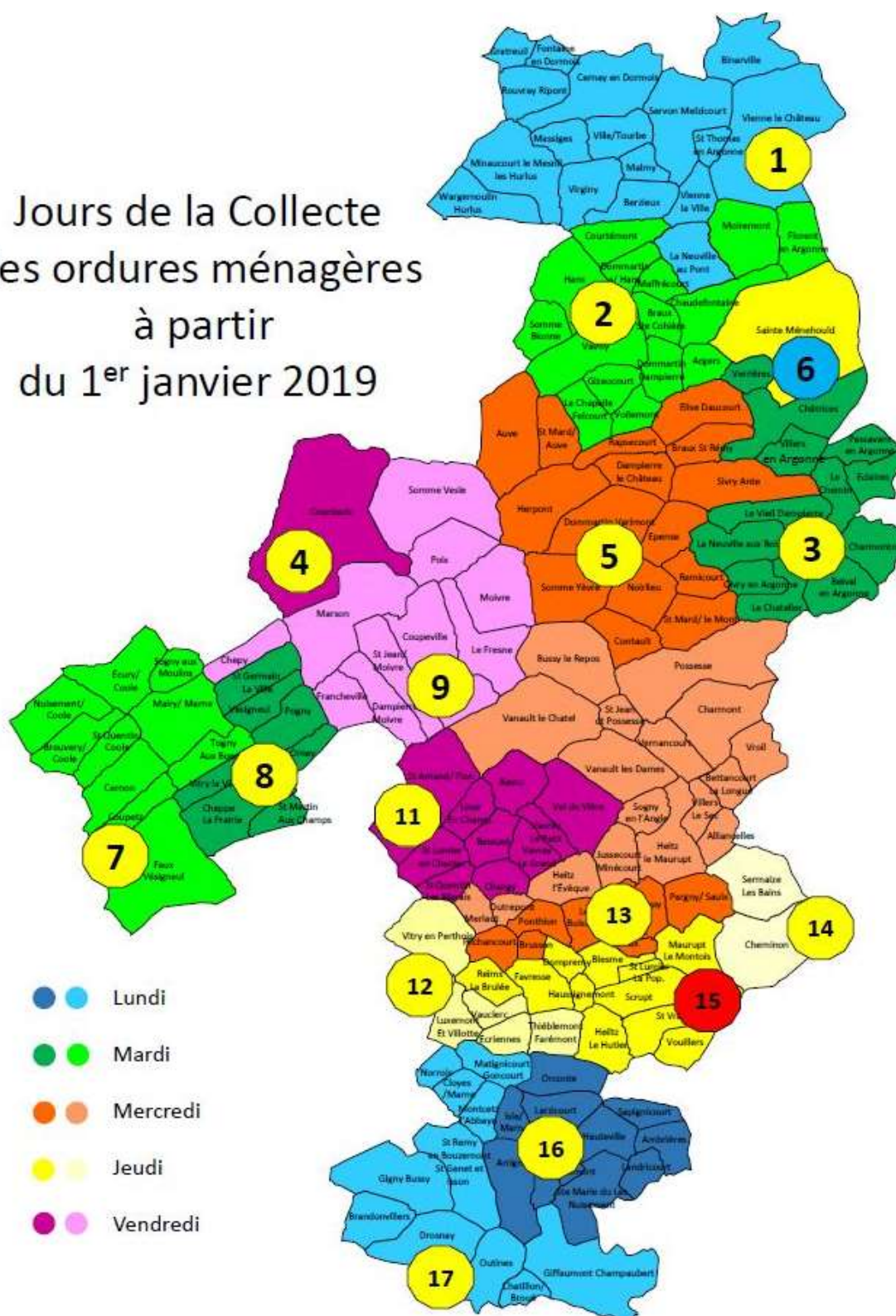
Pour collecter les usagers, 26 tournées sont nécessaires chaque semaine, 17 tournées pour les OMR et 9 pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.

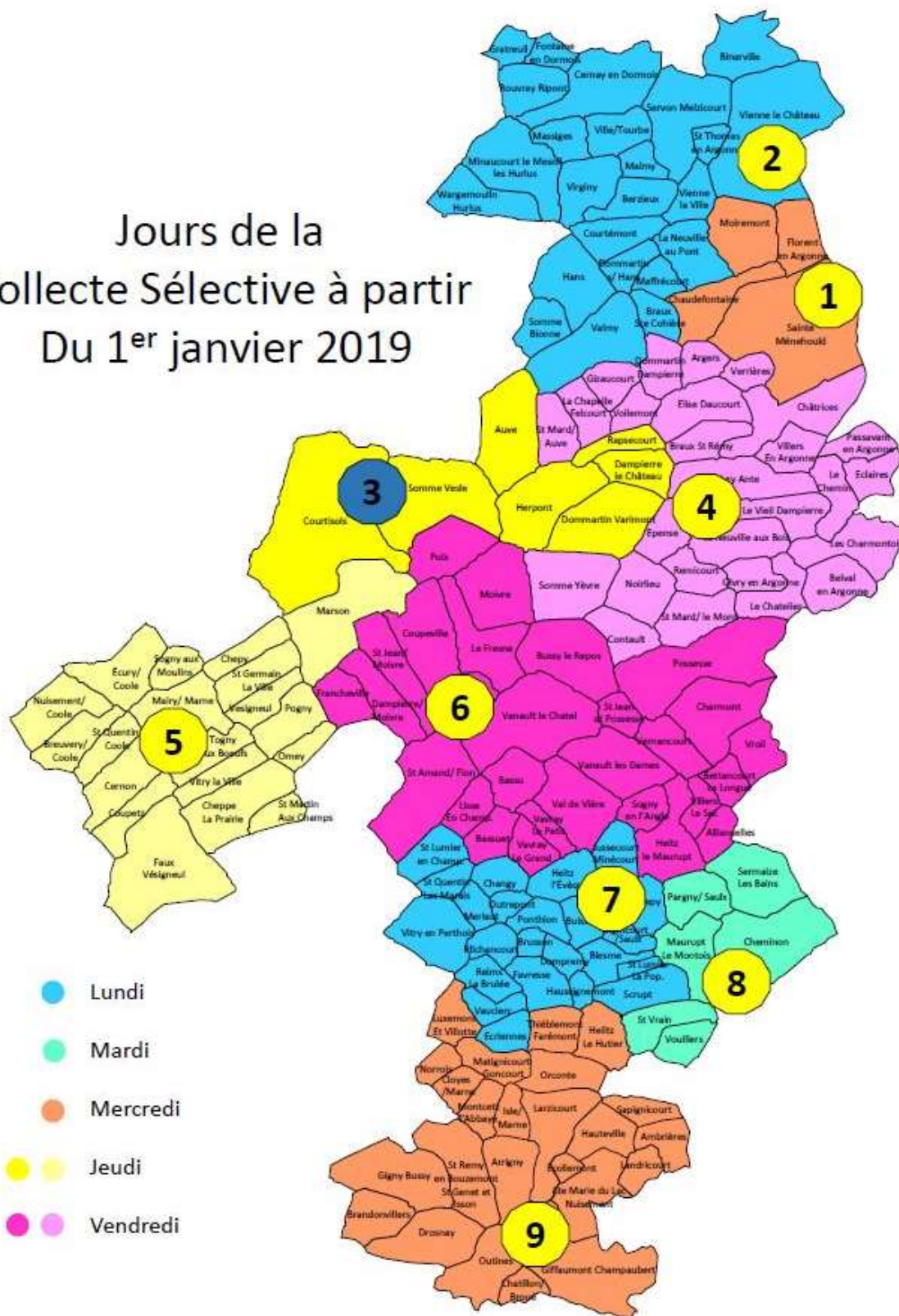
3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2019

3.5.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la Collecte
des ordures ménagères
à partir
du 1^{er} janvier 2019



Jours de la Collecte Sélective à partir Du 1^{er} janvier 2019

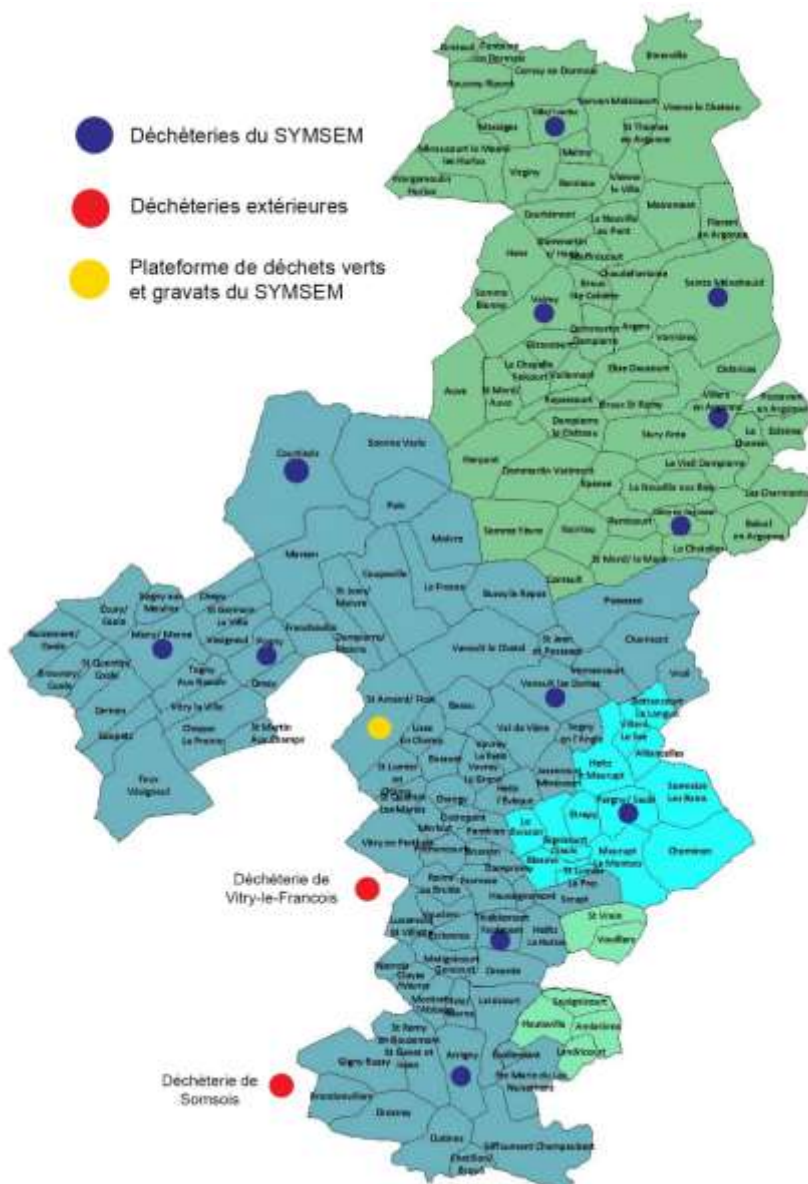


3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvilliers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 076 habitants). Cette mesure a été prise car ces deux déchèteries sont plus proches géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 – 12:00		9:00 – 12:30	10 :30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15 :00
Givry-en-Argonne			9:00 – 12:00		14:00 - 17:00	14:00 - 17:00	9 :00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 – 12:00	14:00 - 18 :00	14 :00
Pargny	14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9 :00 – 12 :00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	21 :00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	17 :30
Saint-Amand-sur-Fion			14:00 - 18:00		14:00 - 18:00		8 :00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	14:00 - 18:00	25 :00
Gardien 2		14:00 - 17:00	14:00 - 17:00	14:00 - 17:00		14:00 - 17:00	12 :00
Thiéblemont		9:00 - 12 :00	9:00 – 12:00		14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	13 :30
Valmy			9:00 – 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	13 :00
Vanault-les-Dames		9:00 – 12:00		14:00 - 18:00		9:00 – 12:30	10 :30
Villers-en-Argonne		9:00 – 12:00		9:00 – 12:00		9:00 - 12 :00	9 :00
Ville-sur-Tourbe			9:00 – 12:00			14:00 - 17:00	6 :00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							172 heures

3.6.1 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 41 343 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans les déchèteries de Vitry-le-François et Somsois.

Par contre les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy sont comptabilisés car ils vont en priorité dans la déchèterie de Pogny.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte compte tenu de la présence des 12 déchèteries, d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire et des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.2 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.2.1 PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM, les apports sont limités à 5m³ par jour et 18 passages par an.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.2.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

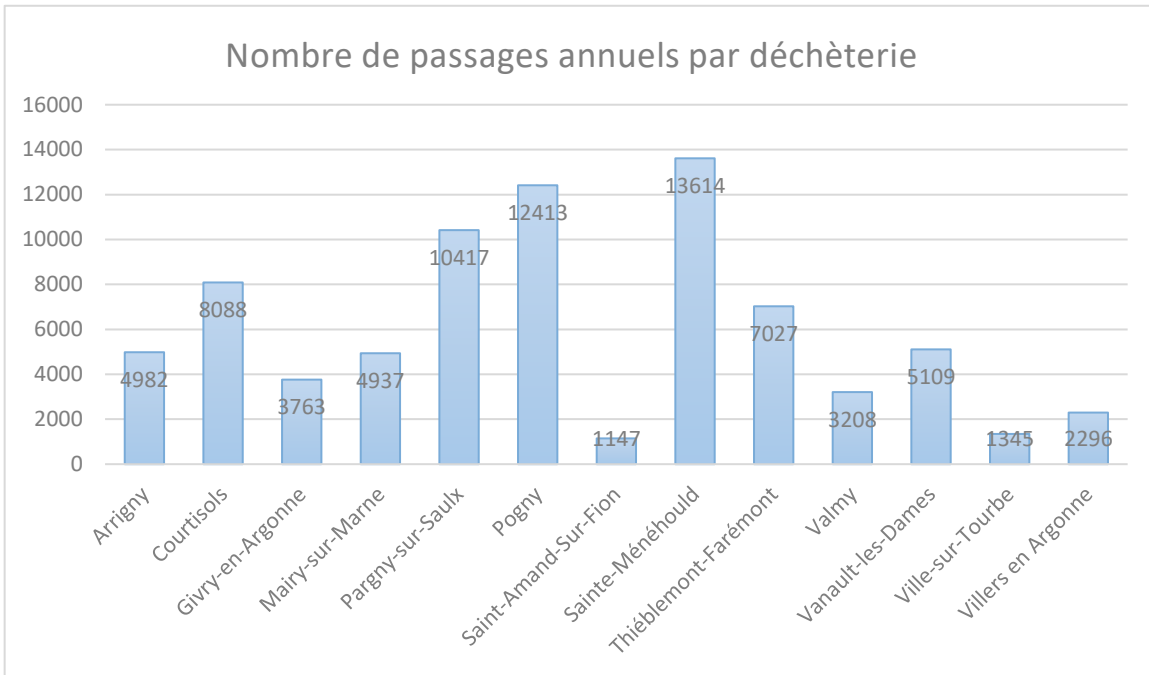
En 2019, deux conventions étaient appliquées :

- **Convention au-dessus de 1m³ et du type des déchets**, l'accès leur donne droit à 1 m³ gratuit par semaine. Au-delà, le m³ est facturé en fonction de la nature du déchet et de la quantité.
- **Convention aux passages en fonction du type de véhicule**, à chaque passage du professionnel le type de véhicule est mentionné (fourgon, camionnette ...) et facturé en fonction du type de véhicule. (5m³ maximum par passage).

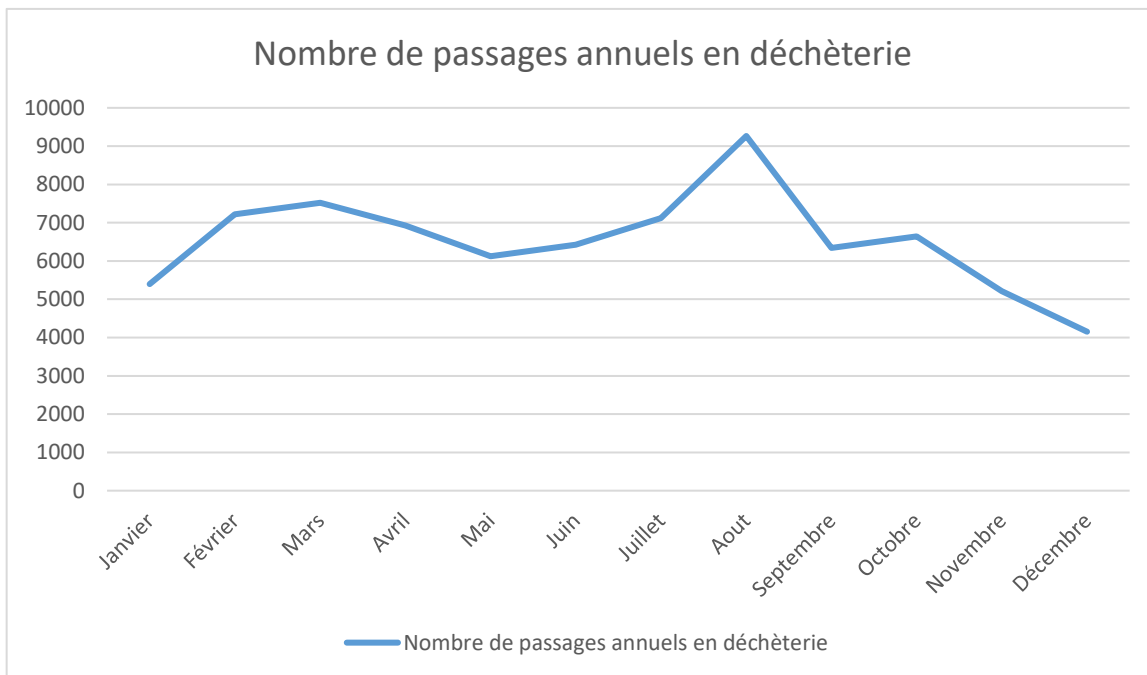
La convention au-dessus- de 1m³ et du type de déchets a été dénoncée durant l'année 2019 afin d'appliquer la seconde convention.

En 2019, le SYMSEM a perçu 31 712,05€ pour l'accès en déchèterie des professionnels.

3.6.3 FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Sainte-Ménéhould, Pogny, Pargny-sur-Saulx, Courtisols et Thieblemont-Farémont.



En 2019, la fréquentation annuelle est de 78 345 passages, soit une moyenne de 3,81 passages/ foyer sur le territoire du SYMSEM

On observe une hausse de fréquentations des déchèteries au mois de juillet et d'août, il s'agit notamment des apports en déchets verts.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'année 2019 a surtout été marquée par la mise en place de la redevance incitative et donc de l'attribution de contenants :

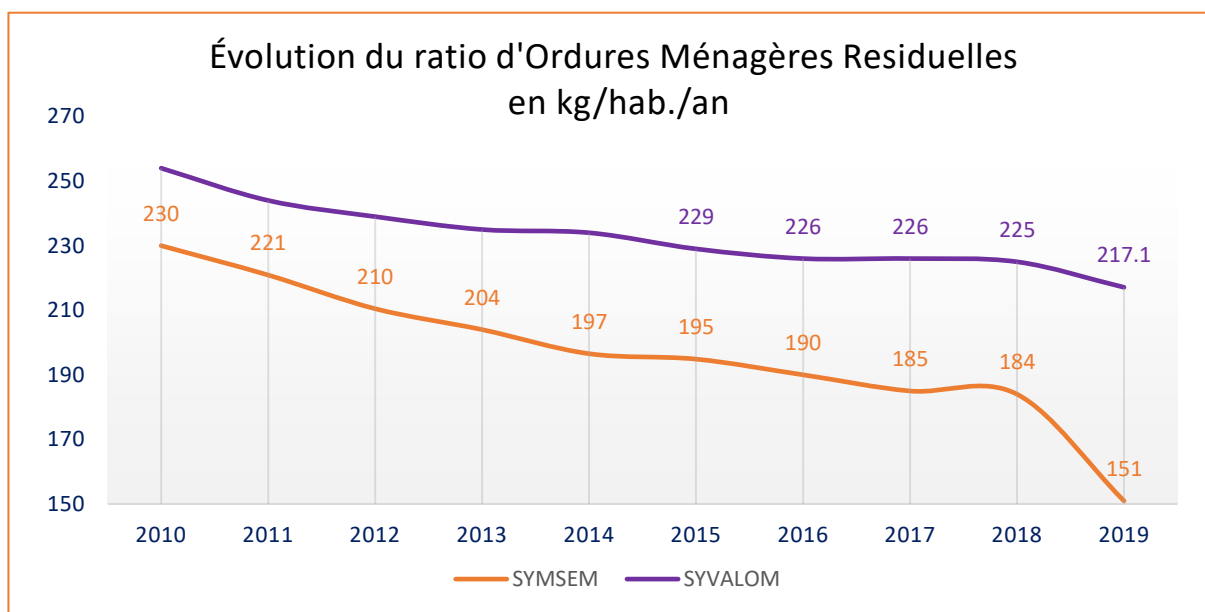
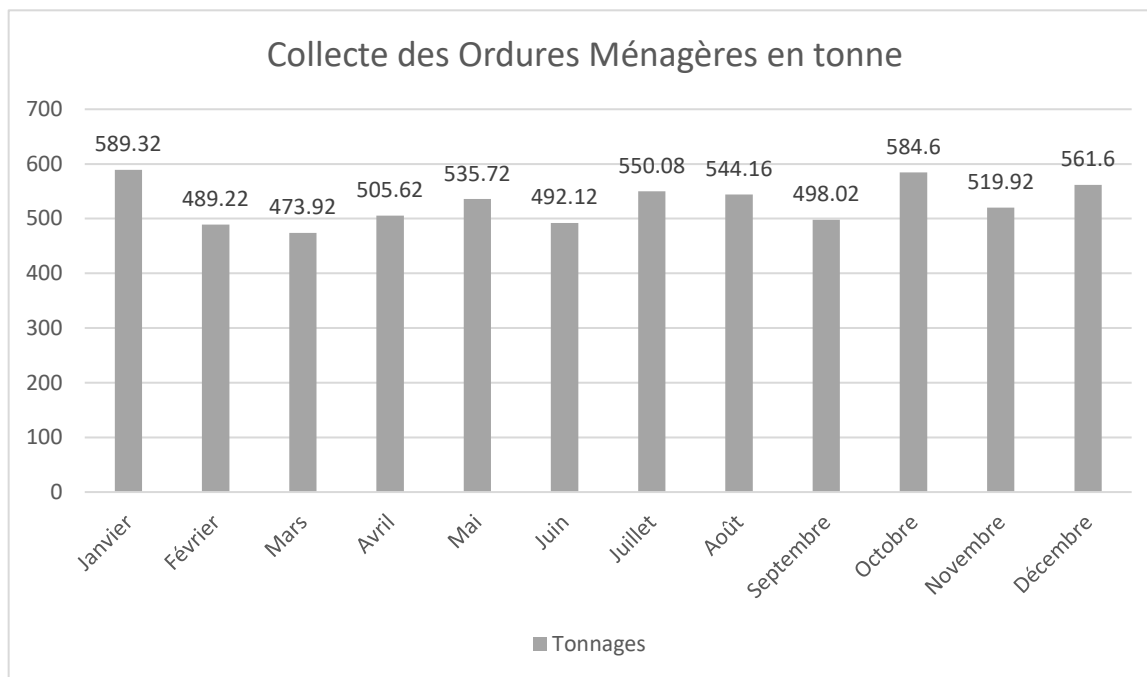
- des bacs pucés
- des sacs prépayés

et cartes d'accès en déchèterie.

EVOLUTION DES TONNAGES

4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

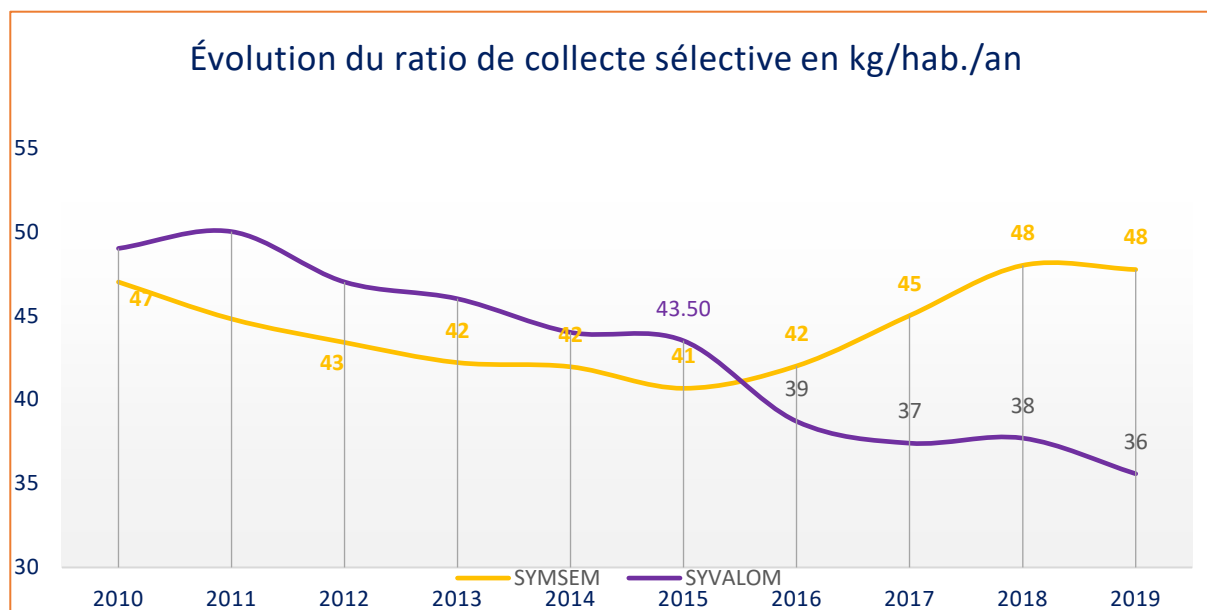
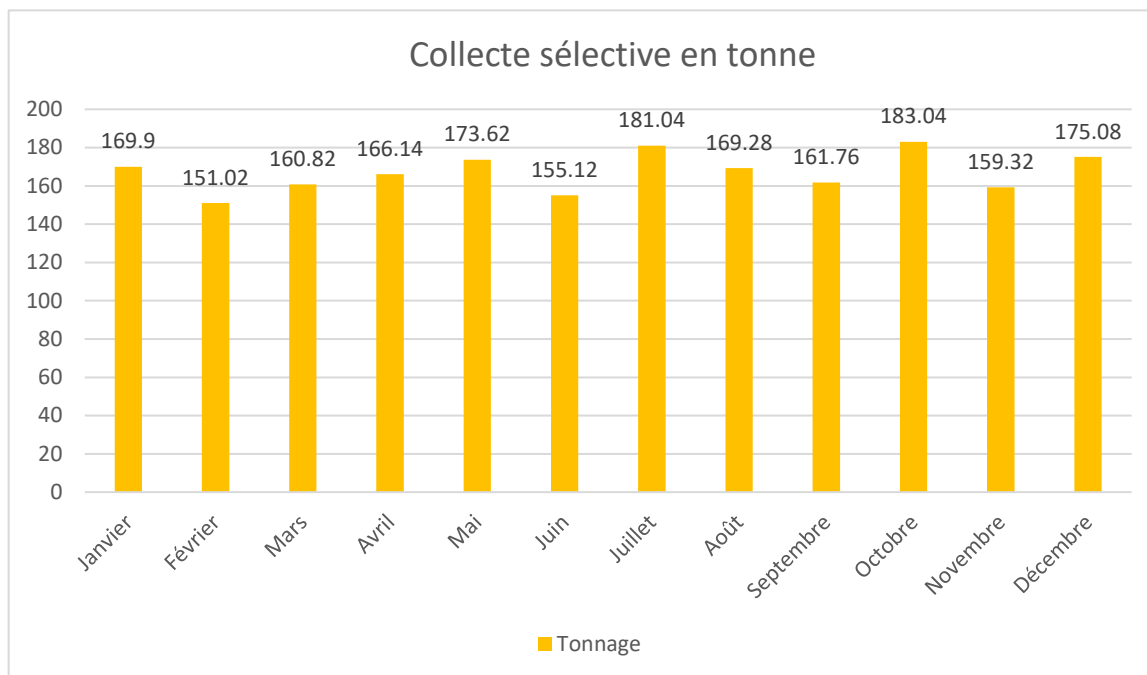
En 2019, 6 344.30 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.



La moyenne du SYVALOM est de 217.10kg par personne par an d'ordures ménagères résiduelles. Les habitants du SYMSEM produisent 151 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une baisse des ordures ménagères de 18 % par rapport à 2018. En effet, la mise en place de la Redevance Incitative sans qu'elle soit effective en 2019 a incité la population à réduire considérablement leur production d'ordures ménagères.

4.1.1 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2019, 2 006.14 tonnes de papier et d'emballages ont été collectées en porte à porte .

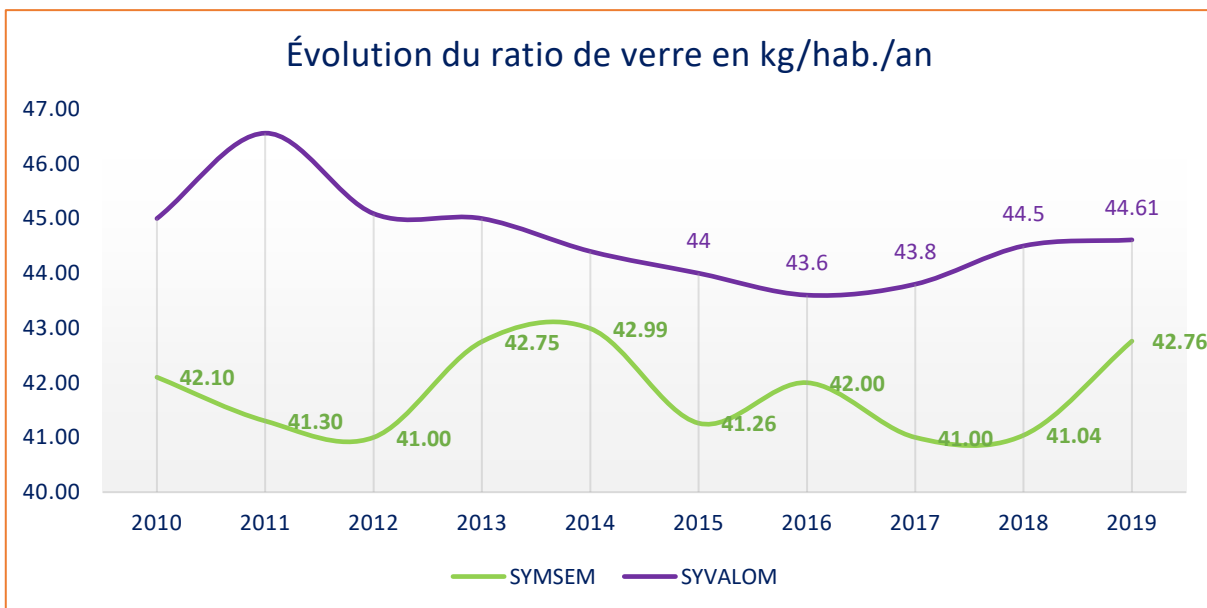
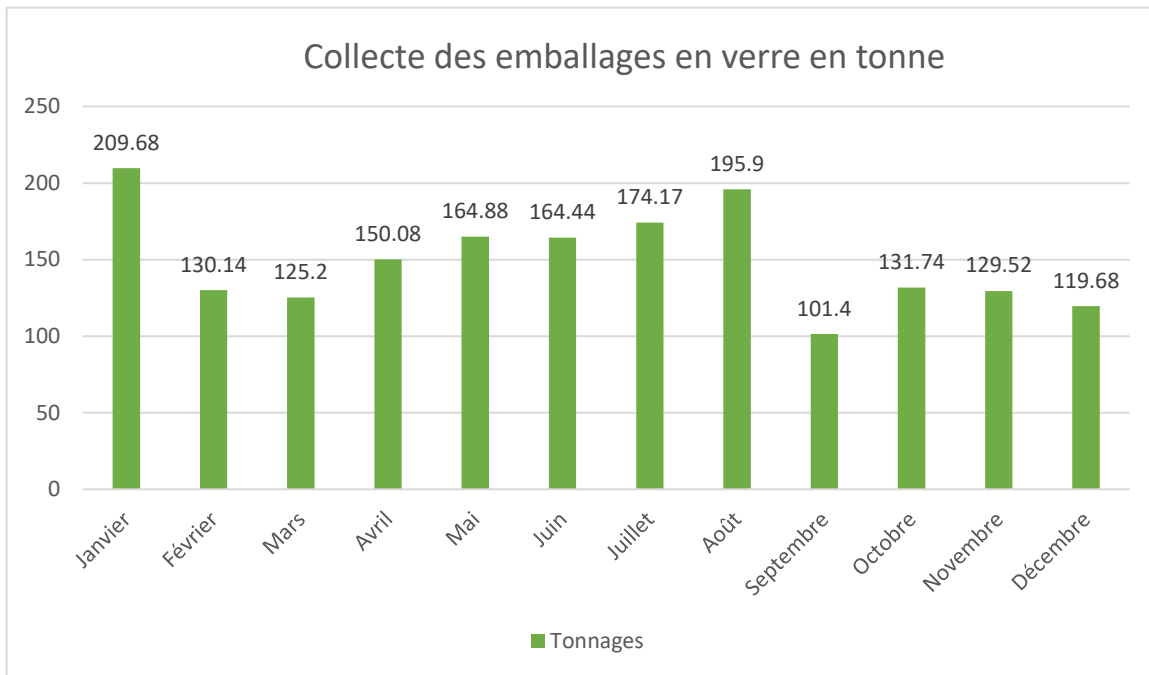


La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective augmente chaque année alors qu'au niveau départemental elle baisse chaque année. La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont donc un impact positif sur les performances de tri.

4.1.2 TONNAGES DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2019, 1 796.83 tonnes d'emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.

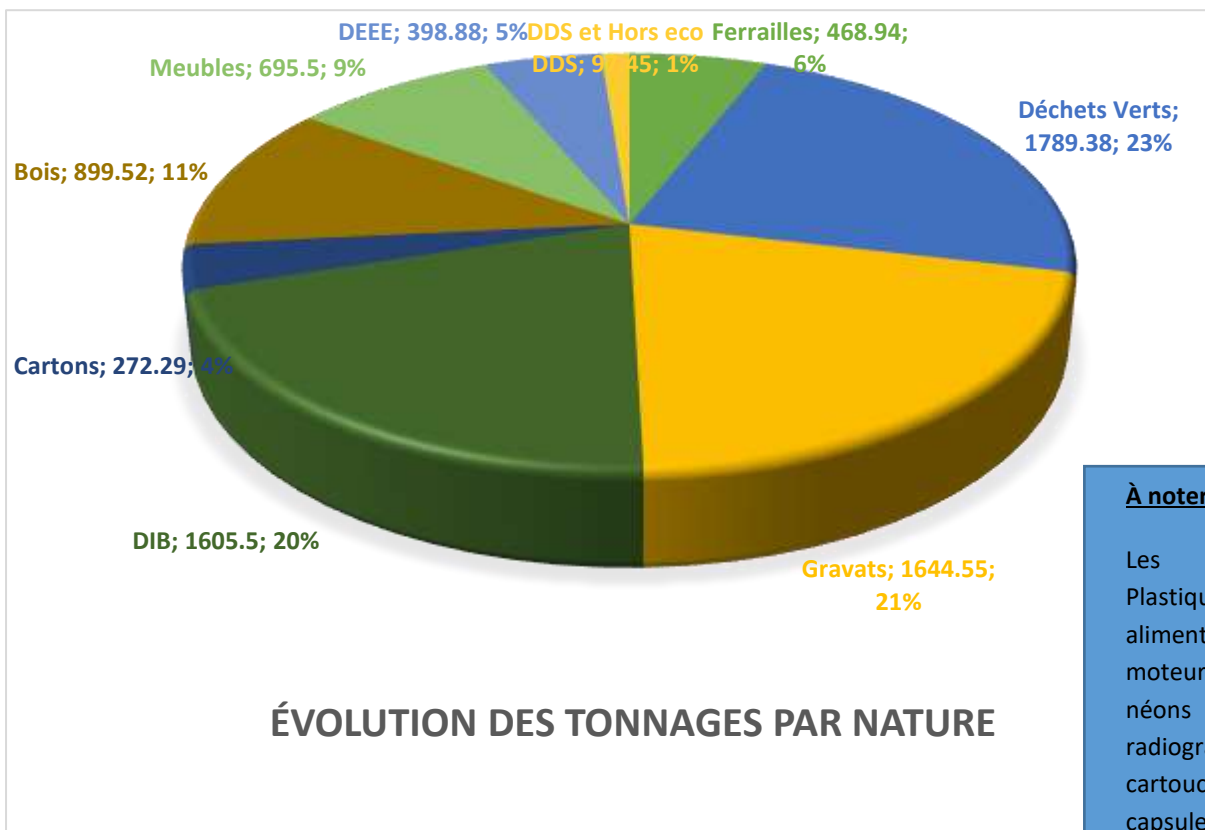


Le ratio est sensiblement le même que la moyenne départementale du SYVALOM, on remarque une hausse de la collecte du verre entre 2018 et 2019 de 3.08%.

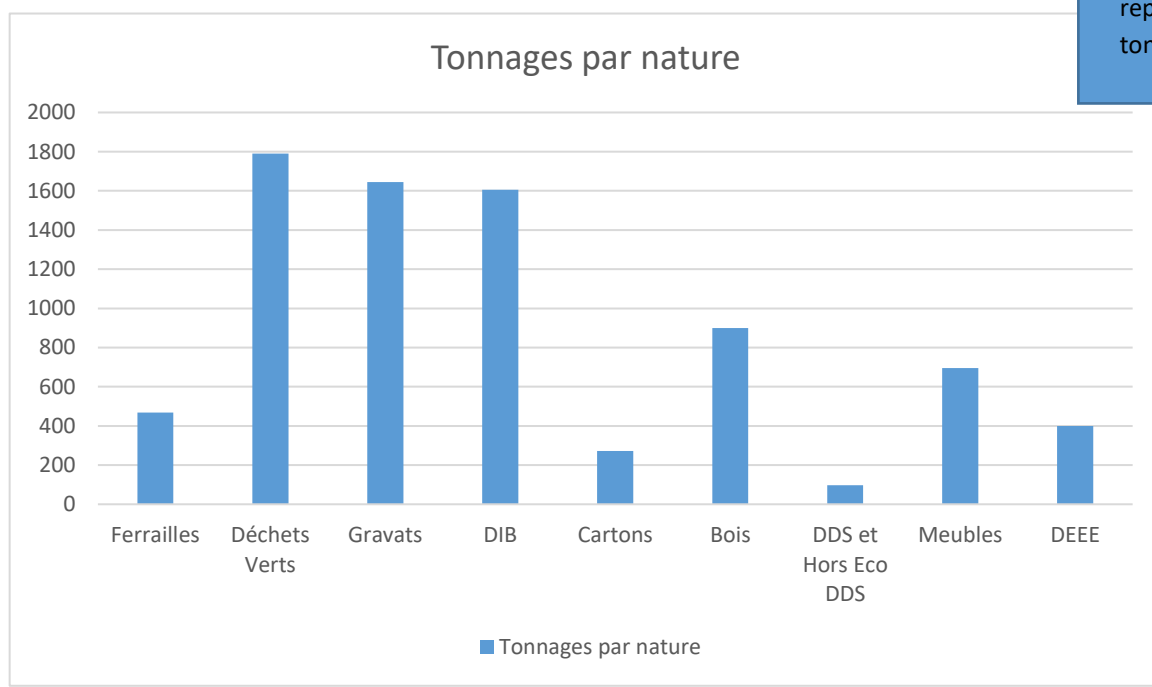
4.1.1 TONNAGES EN DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent 65 % des apports en déchèteries.

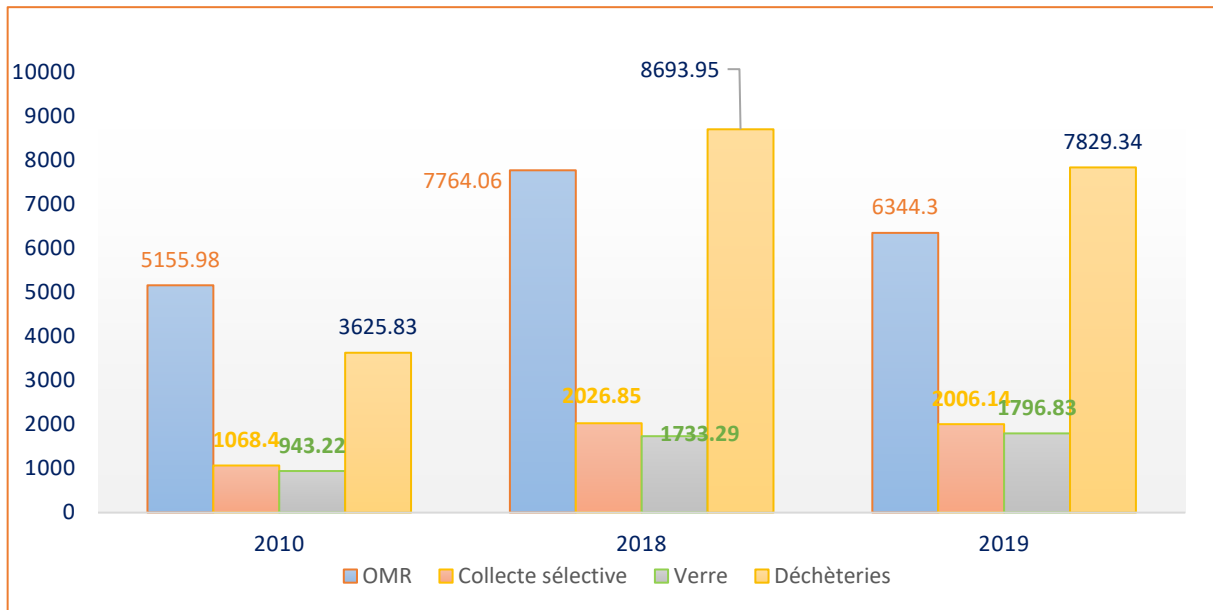
Les déchèteries de Pargny, Pogny, Sainte-Ménéhould, Courtisols et Thiéblemont-Farémont sont les déchèteries les plus sollicitées.



À noter :
Les tonnages de :
Plastique, Huiles alimentaires, Huiles moteur, Batteries, piles, néons et lampes, radiographie, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.



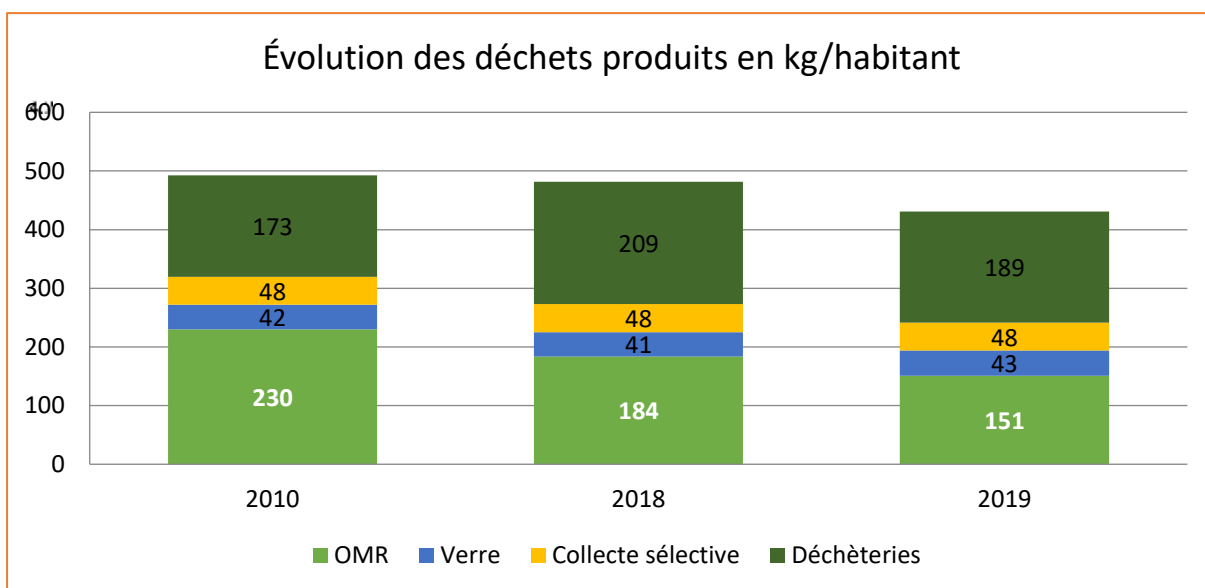
Évolutions des tonnages collectés



On observe une baisse des ratios entre l'année 2018 et 2019 pour les ordures ménagères et les apports en déchèterie, le fait d'être en année blanche a incité les usagers à réduire leurs déchets.

À noter : Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2010 passant de 22 414 habitants à 42 026 habitants en 2019. Les tonnages ont donc augmenté mais le ratio kg/habitant quant à lui a évolué.

4.2.1 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

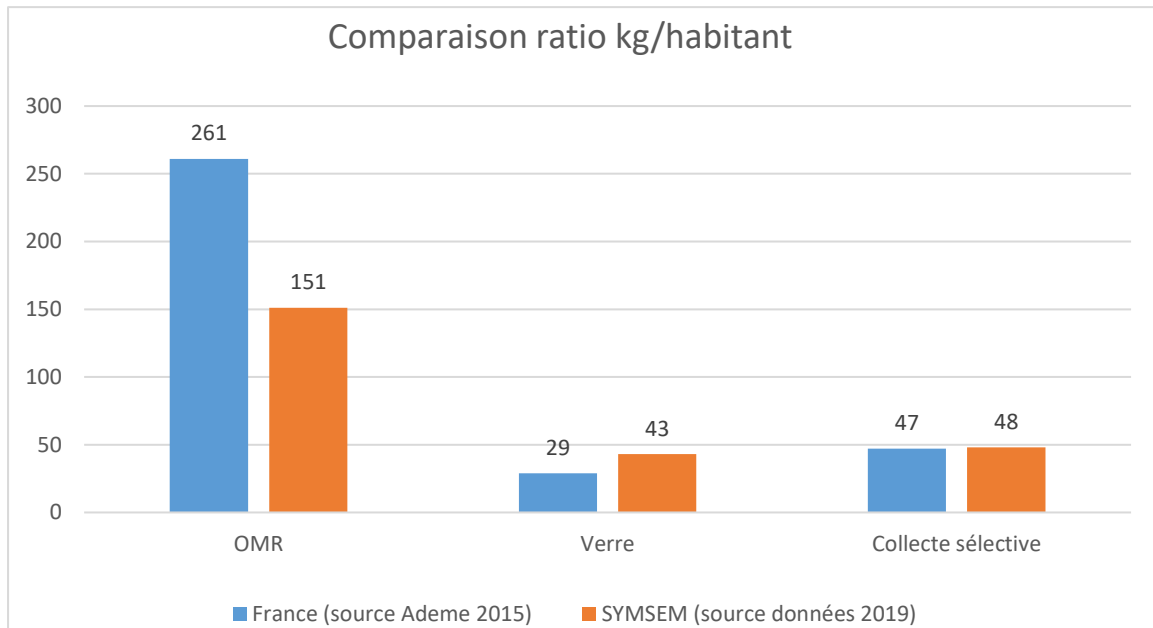


On observe en 2019 une baisse importante des tonnages en déchèteries et en OMR, cela s'explique par le fait que l'année 2019 était une année de mise en place de la Redevance Incitative (année 2019 = année blanche).

La baisse des tonnages en OMR est de 18.39%, la baisse des tonnages en déchèterie est de 9.62% par rapport à l'année 2018.

Baisse de 12.2% entre 2010 et 2019 de l'ensemble des déchets ménagers.

4.2.2 DONNÉES NATIONALES



On

observe, une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles et le verre entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- - 110 kg/habitant pour les OMR
- + 14 kg/habitant pour le verre

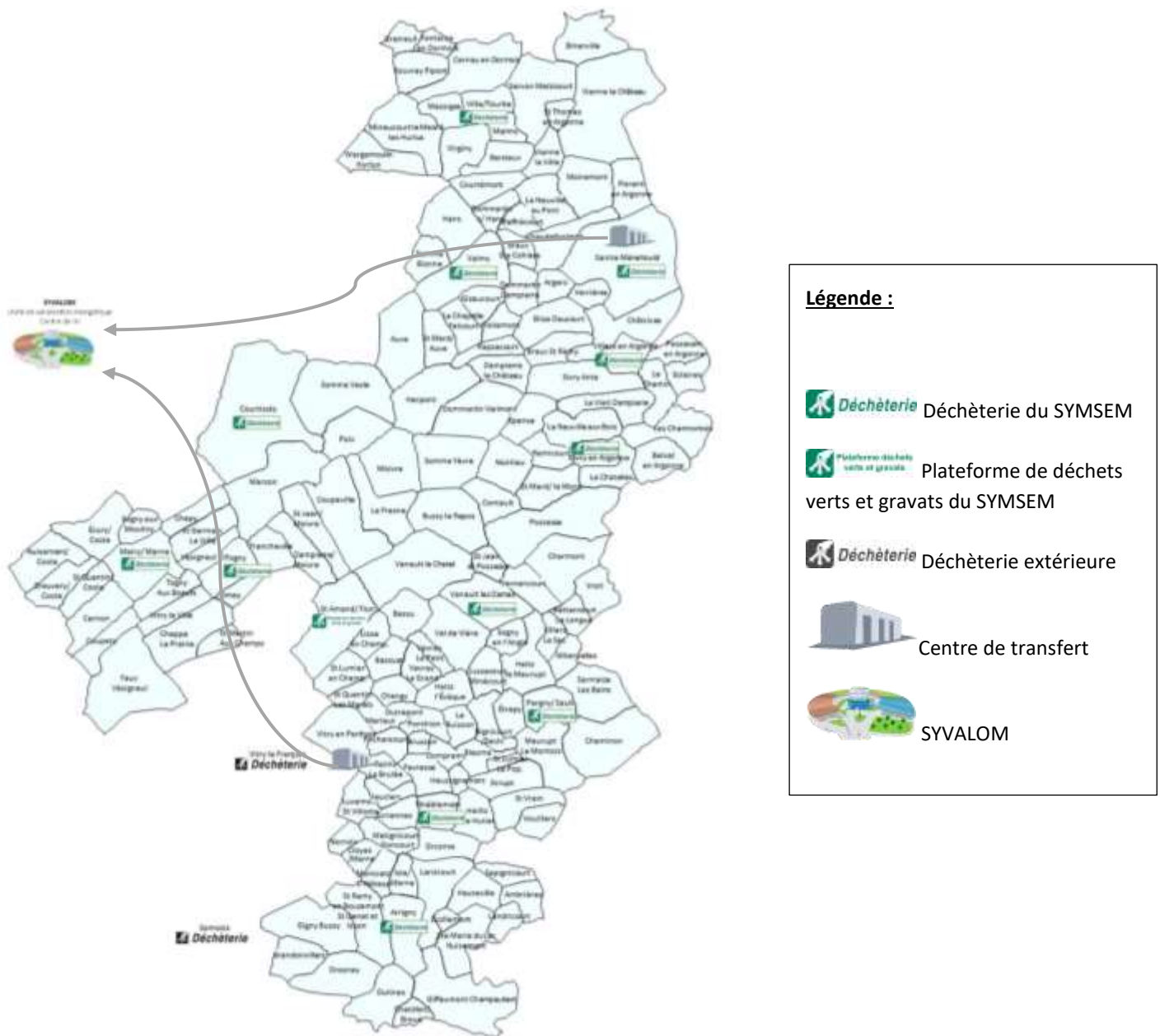
Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets et la volonté du SYMSEM de ne pas collecter les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries Symsem – données nationales ne sont pas comparables car certaines collectivités collectent les bio déchets et déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément etc.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire la production par habitant des déchets ménagers et assimilés de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES



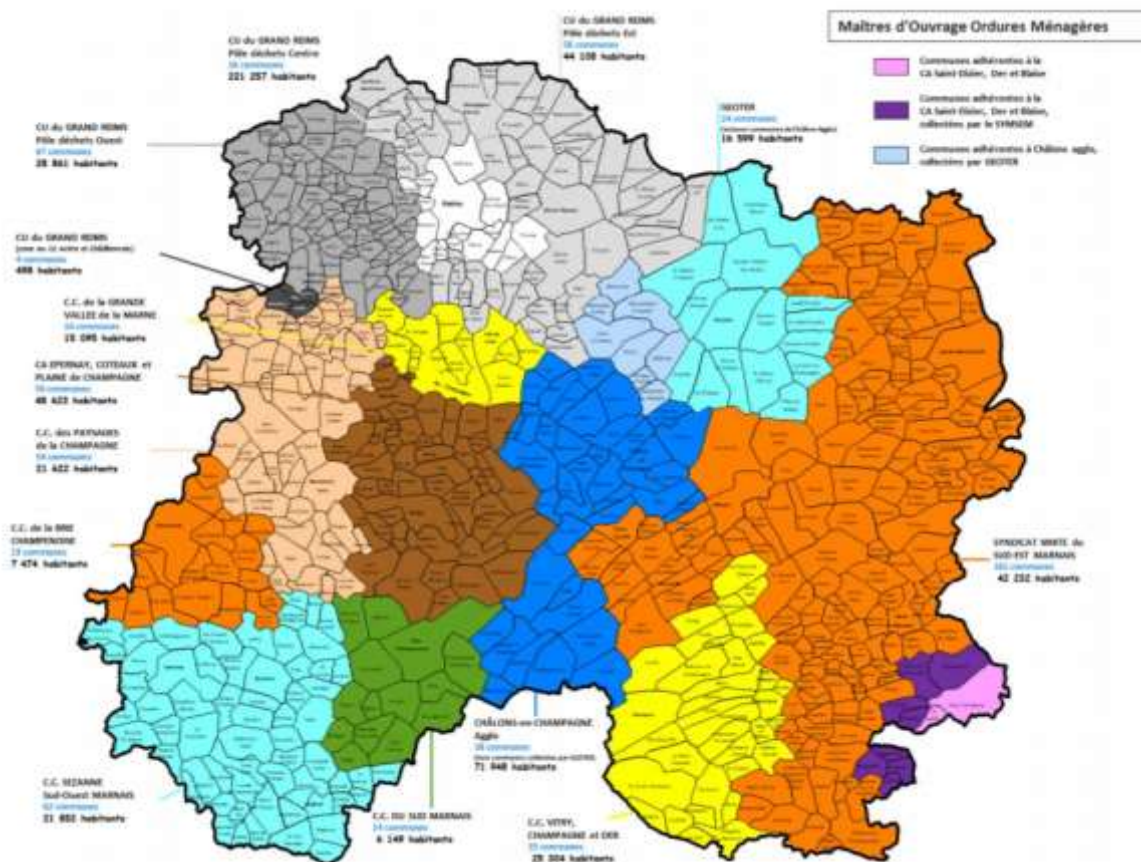
Les collectes d’Ordures Ménagères et d’Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à la Veuve (51) .

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise.
- De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les ordures ménagères résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée.
- De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des ordures ménagères résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique.
- Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revue Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)

5.2.2 FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

	Nom de(s) l'entreprise(s) destinataire(s)
Bois	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51) Suez- Vouillers (51)
Cartons	BRUHAT à Vitry le Francois (51) COVED à la Veuve (51)
Cartouches d'encre	Collectors
Capsule de café	Collectors /Nespresso - Suez
DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Hors eco DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Ecologic/ Véolia à Beine-Nauroy (51)
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51) Suez à Vouillers (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de valorisation énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Marne Béton à Huiron (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	COMPAGNIE FRANCAISE ECOHUILE à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et Néons	Recylum / Paprec à Custines (54)
Métaux	BRUHAT à Vitry le Francois (51)
Mobilier	Eco-mobilier / Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
Plastique	Broyages Nord Est à Livry Louvercy (51)
Piles et accumulateurs	Corépile / Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Le relais à La-Chapelle-Saint-Luc (10) Citex à Sainte-Ménéhould (51)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	BRUHAT à Vitry le Francois (51)

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

		Nature des traitements			
		Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi
6.1	Ordures Ménagères Résiduelles	✓			
	Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓		
	Verre		✓		
Déchèteries					
	Bois	✓	✓		
	Cartons		✓		
	Cartouches d'encre	✓	✓		
	Capsule de café		✓		
	DDS / Hors Eco DDS	✓	✓		
	DEEE	✓	✓		
	Déchets verts		✓		
	Encombrants	✓			
	Gravats		✓		
	Huiles de vidange	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓		
	Huile alimentaire	✓ (transformés en biocarburants)	✓		
	Lampes et Néons		✓		
	Métaux		✓		
	Mobilier		✓		
	Plastique		✓		
	Piles et accumulateurs		✓		
	Textile	✓	✓		✓
	Radiographies		✓		
	Batteries		✓		

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

La mise en stockage s'effectue dans une installation qui a pour vocation de traiter et de stocker les déchets dans des conditions optimales de sécurité.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2019

Au niveau national, le taux de valorisation (énergétique, matière et organique) est de 72% (source « Déchets chiffres-clés » Ademe 2016).

6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM a une capacité de traitement de 110 000 t/an produisant ainsi une quantité d'électricité capable de répondre aux besoins de consommation de 24 000 habitants par an (uniquement éclairage).

Pour les EMR et JRM :

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 30 000 t/an de collecte en multi matériaux.



6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique

Date caractérisation	Taux de refus en %
30/01/2019	9.74
28/02/2019	2.97
04/04/2019	1.91
29/04/2019	5.57
04/06/2019	6.22
26/06/2019	5.58
26/07/2019	5.22
23/08/2019	8.64
30/09/2019	6.33
4/11/2019	12.49
28/11/2019	4.38
21/12/2019	8.2
Moyenne taux de refus de tri	6.44



Exemples de refus de tri

Le taux de refus de tri du SYMSEM s'élève à 6,44%, à titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 13%.

6.2.2 PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

En 2019, la performance énergétique de l'UVE est de 80 % en valorisation électrique, 49 545 MWh soit 4 260 TEP

À noter : La performance énergétique de l'UVE selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, doit être supérieure à 60 %.

RÉSIDUS DE TRAITEMENT

Mâchefers :

À la suite de l'incinération des Omr, des résidus de l'incinération laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferrailés puis valoriser en sous-couche routière.



Les métaux :

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 7 véhicules de collecte, 5 de ces véhicules ont la norme Euro 6, un autre la norme Euro 4, un autre la norme Euro 3.

UVE :

Les ordures ménagères résiduelles et les encombrants sont traités sur les Unités de Valorisation Énergétique situées sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté, depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du Syvalom, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, 90 395 tonnes au total ont été incinérées en 2019 : 75 838 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 14 627 tonnes d'encombrants incinérables de déchèteries proviennent des adhérents du Syvalom. L'UVE a également traité 3 782 t de refus de tri issus de l'équipement de tri du Syvalom.

L'UVE a produit :

- 49 545 MWh dont 41 822 MWh vendus à ERDF
- 15 992 tonnes de mâchefers valorisées en sous-couche routière
- 4 456 tonnes de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1
- 2 558 tonnes de métaux recyclés dont 2 233 tonnes de ferreux

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le centre de Tri du Syvalom à La Veuve, exploité par Coved.

21 872 t de déchets recyclables ont été triés et conditionnés dans ce nouvel équipement en 2019 auxquelles s'ajoute le conditionnement de 1 226 tonnes de cartons de déchèteries : Les apports des adhérents du Syvalom ont représenté 12 428 tonnes issues de leur collecte sélective et 1 212 tonnes de cartons de déchèteries.

9 444 tonnes extérieures au Syvalom ont été triées et conditionnées et 14 tonnes de cartons provenant des déchèteries ont été conditionnées.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre [le SYVALOM et Adelphe \(emballages\)/Citeo \(Papiers\)](#) pour devenir de nouveaux objets.

8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

Au siège :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2019, le SYMSEM disposait de 5 agents.

Fonctions	Effectifs
Responsable	1
Secrétaire administratif et comptabilité	1
Ambassadrice du tri –communication	1
Secrétaire accueil et renseignements	1
Technicien	1
Total	5

Collecte des OMR et EMR, prestataire Eco-Déchets

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Assistante de gestion	1
Agent de maintenance du parc	1
Ambassadeur gestion des déchets	1
Conducteurs	9
Équipiers de collecte	3
Total	16

Déchèteries – prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Responsable du centre de services	1
Chef d'équipe	2
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	7
Chauffeurs	3
Total	15

En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

Suivi de collecte

En 2019, 111 jours ont été consacrés au suivi de collecte. Des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri.

Journal d'appel

Un journal d'appel a été réalisé pour suivre au mieux les demandes des usagers, au total 2767 appels ont été référencés.

Les coordonnées de l'utilisateur et le motif y est mentionné.

Bac à ordures ménagères – logiciel Gesbac :

Afin de répondre au plus vite au :

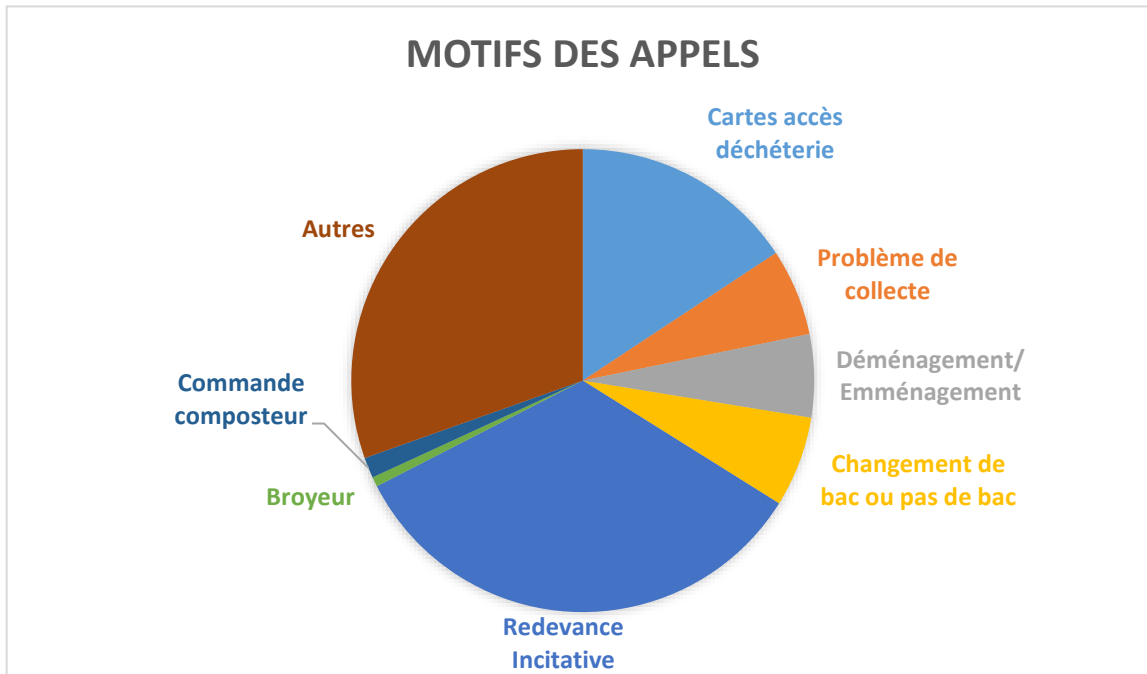
- Changement de capacité de bac,
- Mise en place de bac
- Bac à retirer
- Correction enquête
- Réparation
- Complément de bac
- Disparu/ volé
- Bac cassé, volé

Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur.

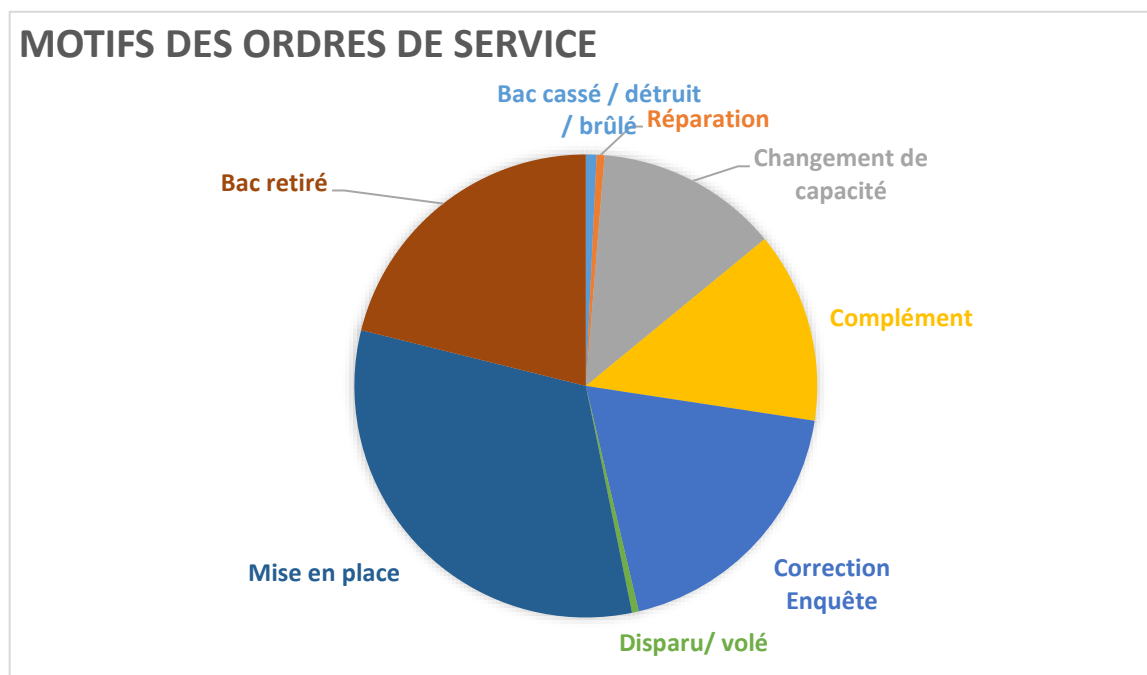
Site Internet – Google Analytics

Le site Internet www.symsem.fr est relié à un compte Google Analytic. Ce compte permet d'en savoir plus sur les visiteurs du site et leur attente.

Journal d'appel

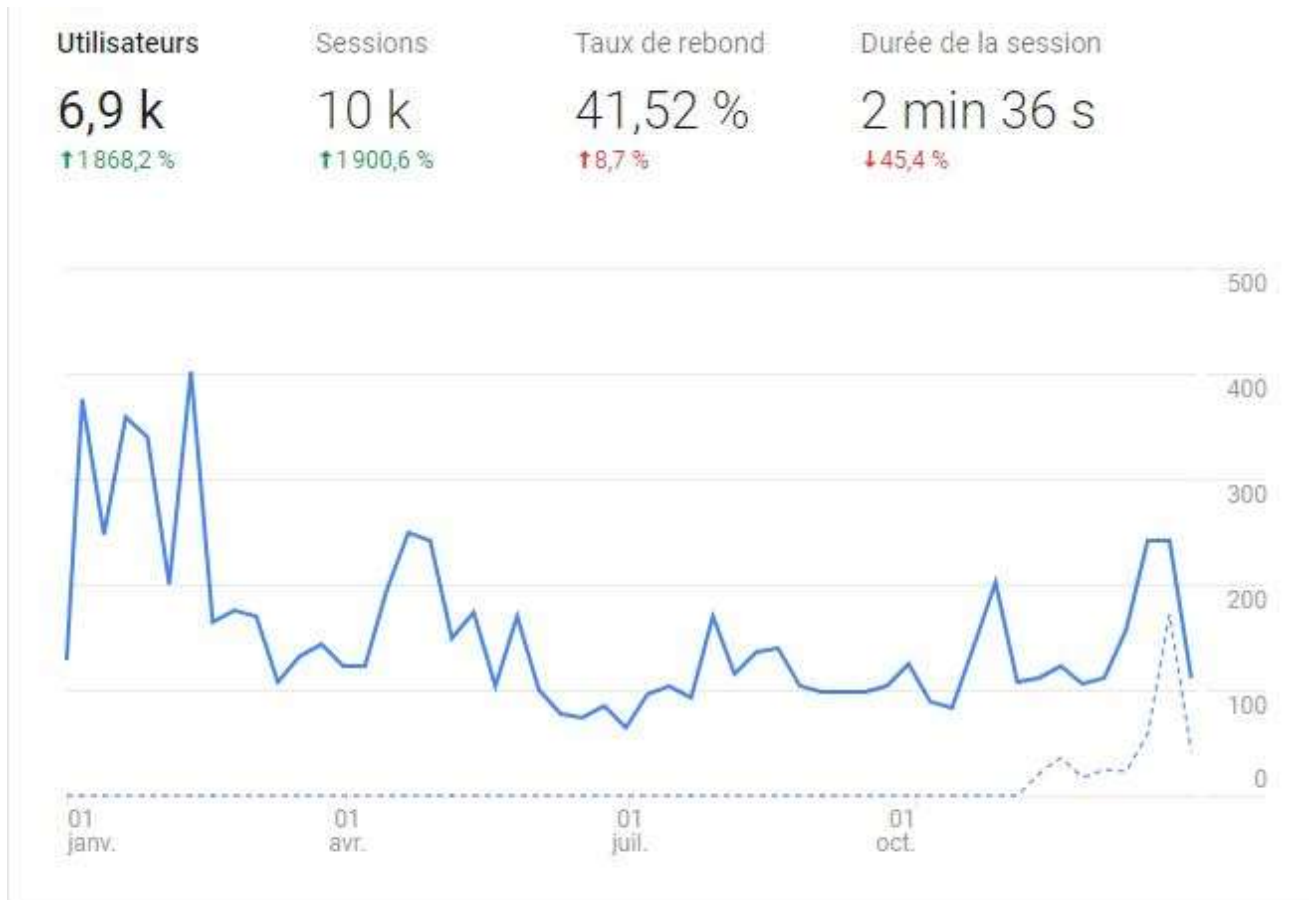


Bac à ordures ménagères – logiciel Gesbac :



Site Internet – Google Analytics

En 2019 il y a eu 6 900 utilisateurs uniques, la durée moyenne de la session était de 2 minutes 36 secondes



Les pages le plus consultées sont sur le thème de la Redevance Incitative, le site a été conçu pour être adapté aux mobiles et c’est avec un mobile que les gens le consulte le plus.

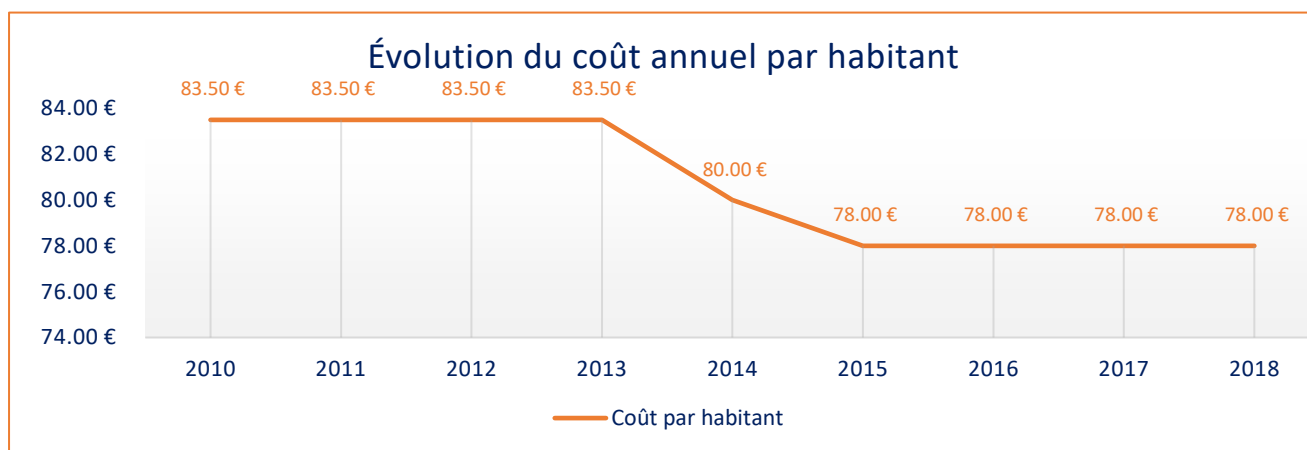


CHAPITRE 10. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

III.7

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	168 189,00	10 212,00	67 353,00	86 855,00	332 609,00
		Communication	19 878,00	6 626,00	19 878,00	19 878,00	66 260,00
		TOTAL Fonctionnelles	188 067,00	16 838,00	87 231,00	106 733,00	398 869,00
	Techniques	Prévention	10 686,00			5 066,00	15 752,00
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	20 651,00	4 574,00	31 104,00		56 329,00
		Collecte	825 909,00	74 407,00	327 708,00	431 658,00	1 659 682,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	846 560,00	78 981,00	358 812,00	431 658,00	1 716 011,00
		Transfert/Transport	---	---	91 088,00	182 911,00	273 999,00
		Traitement des déchets dangereux	---	---	---	9 094,00	9 094,00
		Tri et conditionnement	---	---	242 372,00	5 223,00	247 595,00
		Compostage	---	---	---	45 804,00	45 804,00

		Année 2018 Montants en euro HT	Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
		Incinération	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	43 672,00	43 672,00
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	242 372,00	103 793,00	346 165,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	22 352,00	22 352,00
		Autres charges	---	---	---	38 915,00	38 915,00
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	1 170 961,00			198 287,00	1 369 248,00
		TOTAL Techniques	2 028 207,00	78 981,00	692 272,00	982 982,00	3 782 442,00
		TOTAL Charges	2 216 274,00	95 819,00	779 503,00	1 089 715,00	4 181 311,00
		[REG] Techniques - Matériaux	---	---	---	---	---
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	7 499,00	53 400,00	181 581,00	62 477,00	304 957,00

		Année 2018 Montants en euro HT	Flux des déchets				TOTAL
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
		Energie	197 679,00			49 802,00	247 481,00
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	205 178,00	53 400,00	181 581,00	112 279,00	552 438,00
		Prestations à des tiers	135 332,00	4 296,00	21 481,00	81 745,00	242 854,00
		Autres produits	5 177,00	50,00	50,00	18 408,00	23 685,00
		TOTAL Industriels	345 687,00	57 746,00	203 112,00	212 432,00	818 977,00
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	24 754,00	28 193,00	620 173,00	101 780,00	774 900,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	17 820,00	17 820,00
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	---	---	---	17 820,00	17 820,00
	TOTAL Produits		370 441,00	85 939,00	823 285,00	332 032,00	1 611 697,00
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		214 081,00	8 901,00	74 523,00	123 707,00	421 212,00
	Contribution des usagers	REOM	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	13 256,00			31 902,00	45 158,00

	Année 2018 Montants en euro HT	Flux des déchets				Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
	TOTAL Contribution des usagers	13 256,00			31 902,00	45 158,00
	Contribution des collectivités	3 375 762,00				3 375 762,00
	TOTAL Contributions	3 389 018,00			31 902,00	3 420 920,00

Année Montants en € HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
2019					
Coût complet	2 216 274,00	95 819,00	779 503,00	1 089 715,00	4 181 311,00
Coût technique	1 870 587,00	38 073,00	576 391,00	877 283,00	3 362 334,00
Coût partagé	1 845 833,00	9 880,00	-43 782,00	775 503,00	2 587 434,00
Coût aidé HT	1 845 833,00	9 880,00	-43 782,00	757 683,00	2 569 614,00
TVA acquittée	214 081,00	8 901,00	74 523,00	123 707,00	421 212,00
Coût aidé TTC	2 059 914,00	18 781,00	30 741,00	881 390,00	2 990 826,00
Montant contributions des	3 389 018,00	3 389 018,00	3 389 018,00	3 389 018,00	3 389 018,00

Année 2019 Montants en € HT / habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	52,74	2,28	18,55	25,08	106,32
Coût technique	47,57	0,97	14,66	22,31	85,50
Coût partagé	46,94	0,25	-1,11	19,72	65,79
Coût aidé HT	46,94	0,25	-1,11	19,27	65,34
TVA acquittée	5,44	0,23	1,90	3,15	10,71
Coût aidé TTC	52,38	0,48	0,78	22,41	76,05
Montant des contributions	86,18	-	-	0,81	86,99

CHAPITRE 11. GLOSSAIRE

OMR : Ordures ménagères Résiduelles

CS : Collecte sélective

DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifique

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DIB/ tout venant : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchet Ménager et Assimilé

ELA : Emballage léger alimentaire

EMR : Emballages ménagers recyclables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SYMSEM : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXES

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	140
	Bassu	111
	Bassuet	255
	Bettancourt-la-longue	79
	Bignicourt-sur-Saulx	191
	Brusson	189
	Bussy-le-Repos	134
	Changy	119
	Charmont	222
	Heiltz-le-Maurupt	413
	Heiltz-l'Évêque	302
	Jussecourt-Minecourt	210
	Blesme	220
	Étrepy	139
	Le Buisson	87
	Lisse-en-Champagne	122
	Merlaut	241
	Outrepoint	86
	Pargny-sur-Saulx	1896
	Plichancourt	241
	Ponthion	111
	Possesse	168
	Reims-la-Brûlée	232
	Saint-Amand-sur-Fion	1025
	Saint-Jean-devant-Possesse	31
	Saint-Lumier-en-Champagne	260
	Saint-Lumier-la-Populeuse	48
	Saint-Quentin-les-Marais	138
	Sermaize-les-Bains	1967
	Sogny-en-L'angle	57
	Val-de-Vière	129
	Vanault-le-Châtel	178
	Vanault-les-Dames	366
	Vauclerc	500
	Vavray-le-Grand	166
	Vavray-le-Petit	66
	Vernancourt	90
	villers-le-Sec	121
	Vitry-en-Perthois	844
	Vroil	104
	40	11 998
CC de la Moivre à la Coole	Breuvry-sur-Cooles	218
	Cernon	129
	Cheppes-la-Prairie	177
	Chepy	428
	Coupetz	76

Coupéville	164
Dampierre-sur-Moivre	112
écury-sur-Coole	498
Faux-Vésigneul	245
Francheville	210
Le Fresne	75
Mairy-sur-Marne	548
Marson	294
Moivre	62
Nuisement-sur-Coole	352
Courtisols	2441
Poix	72
Somme-Vesle	428
Omey	216
Pogny	920
Saint-Germain-la-Ville	669
Saint-Jean-sur-Moivre	206
Saint-Martin-aux-Champs	100
Saint-Quentin-sur-Coole	102
Sogny-aux-Moulins	114
Togny-aux-Boeufs	137
Vésigneul-sur-Marne	240
vitry-la-Ville	367
28	9600
Arrigny	251
Brandonvillers	181
Châtillon-sur-Broué	75
Cloyes-sur-Marne	133
Dompremy	155
Drosnay	212
Écollemont	54
Écriennes	170
Favresse	224
Giffaumont-Champaubert	270
Gigny-Bussy	227
Haussignémont	277
Heiltz-le-Hutier	235
Isle-sur-Marne	101
Larzicourt	280
Luxémont-et-Villotte	445
Matignicourt-Goncourt	144
Moncetz-l'Abbaye	95
Norrois	148
Orconte	400
Outines	134
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	268
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	519
Scrupt	134
Thiéblemont-Farémont	549
25	5681
Ambrières	227
Hauteville	243
Cheminon	611

**CC Perthois
Bocage et
Der**

CA Saint Dizier Der et Blaise	Maurupt-le-Montois	580
	Landricourt	154
	Saint-Vrain	226
	Sapignicourt	403
	Vouillers	255
	8	2699
	Argers	115
	Auve	299
CC de l'Argonne Champenoise	Belval-en-Argonne	49
	Berzieux	73
	Binarville	102
	Braux-Sainte-Cohière	96
	Braux-Saint-Remy	86
	Cernay-En-Dormois	156
	Le Châtelier	57
	Châtrices	34
	La Chapelle-Felcourt	51
	Les Charmontois	119
	Chaudefontaine	324
	Le Chemin	52
	Contault	66
	Courtémont	62
	Dampierre-Le-Château	102
	Dommartin-Dampierre	72
	Dommartin-sous-Hans	56
	Dommartin-Varimont	140
	Éclaires	94
	Élise-Daucourt	102
	Épense	126
	Florent-en-Argonne	243
	Fontaine-en-Dormois	17
	Givry-en-Argonne	450
	Gizaucourt	114
	Gratreuil	30
	Hans	145
	Herpont	135
	Maffrécourt	57
	Malmy	34
	Massiges	48
	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	50
	Moiremont	205
	La Neuville-au-Pont	549
	La Neuville-aux-Bois	148
	Noirlieu	105
	Passavant-en-Argonne	211
	Rapsécourt	34

Remicourt	56
Rouvroy-Ripont	10
Saint-Mard-sur-Auve	64
Saint-Mard-sur-le-Mont	120
Saint-Thomas-en-Argonne	38
Sainte-Menehould	4110
Sivry-Ante	180
Servon-Melzicourt	109
Somme-Bionne	84
Somme-Yèvre	113
Valmy	292
Verrières	412
Vienne-la-Ville	173
Vienne-le-Château	524
Le Vieil-Dampierre	119
Ville-sur-Tourbe	232
Villers-en-Argonne	229
Virginy	86
Voilemont	43
Wargemoulin-Hurlus	46
60	12048